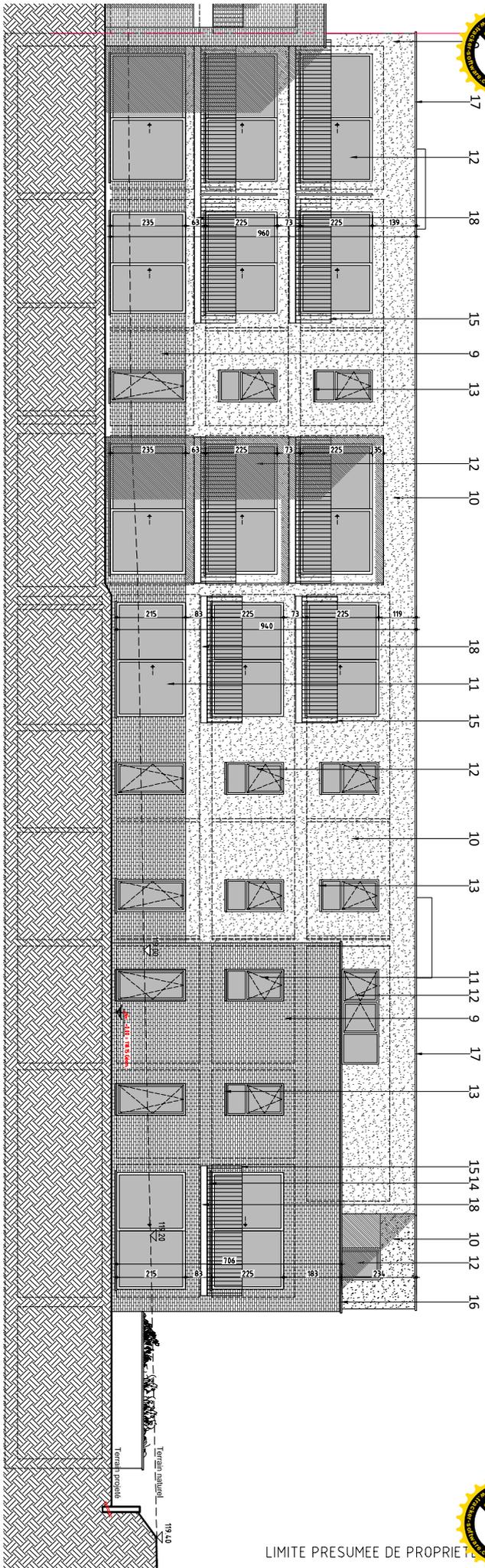




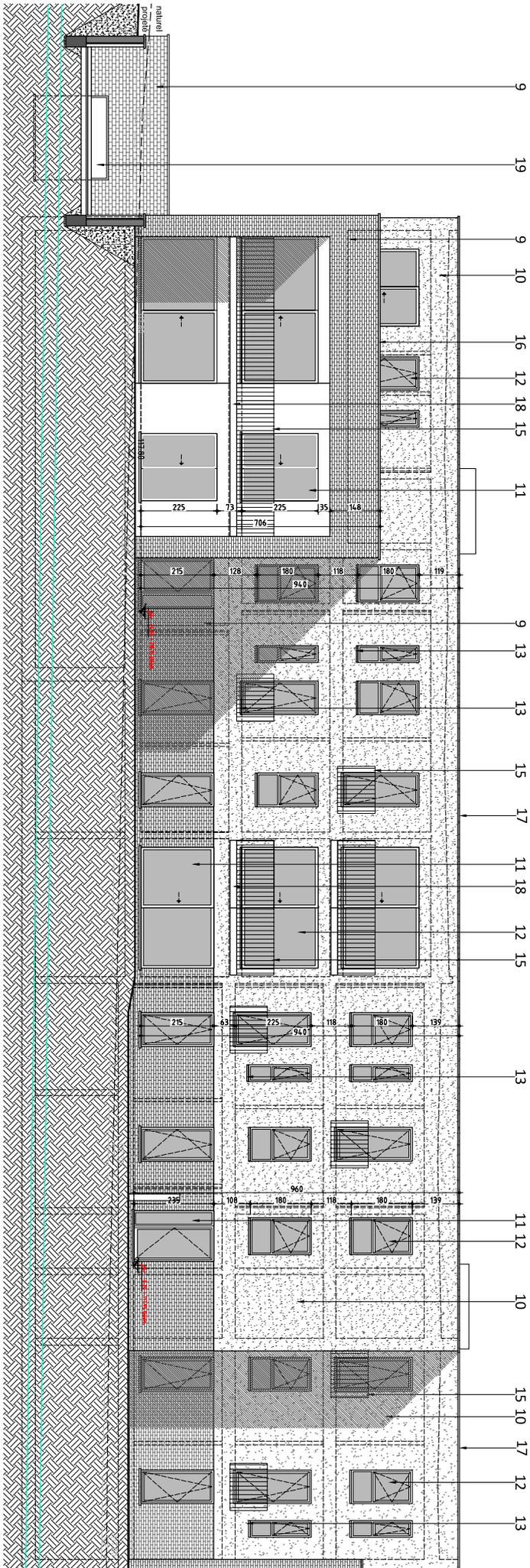
04/11/20

Façade arrière



LIMITE PRESUMEE DE PROPRIETE



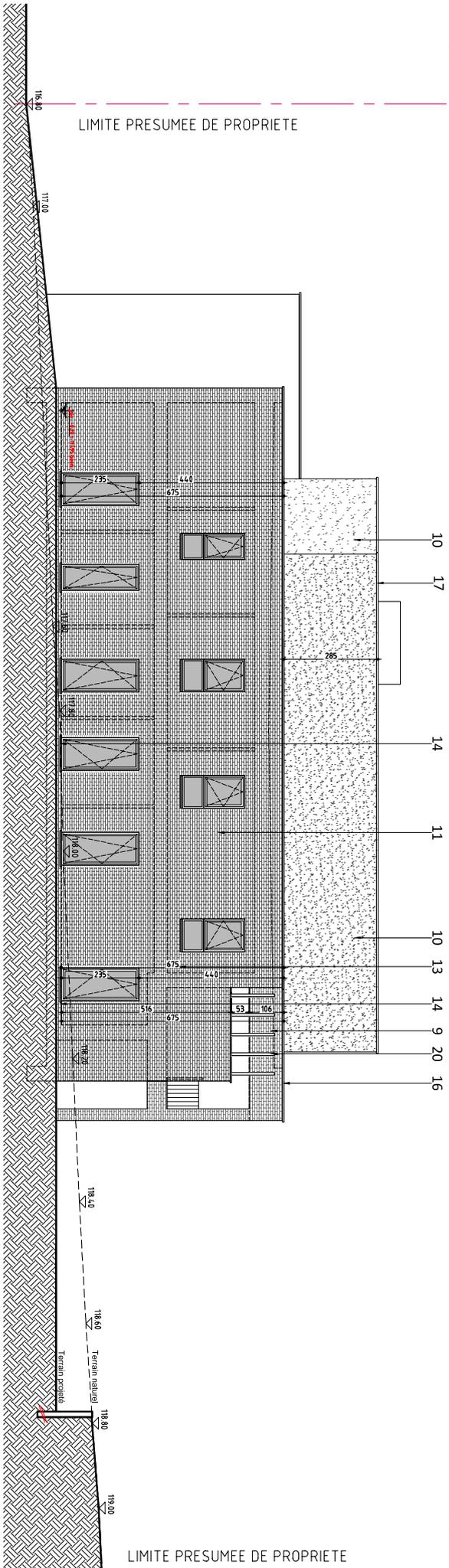




# Élévation latérale droite

01/17/00

LIMITE PRESUMEE DE PROPRIETE

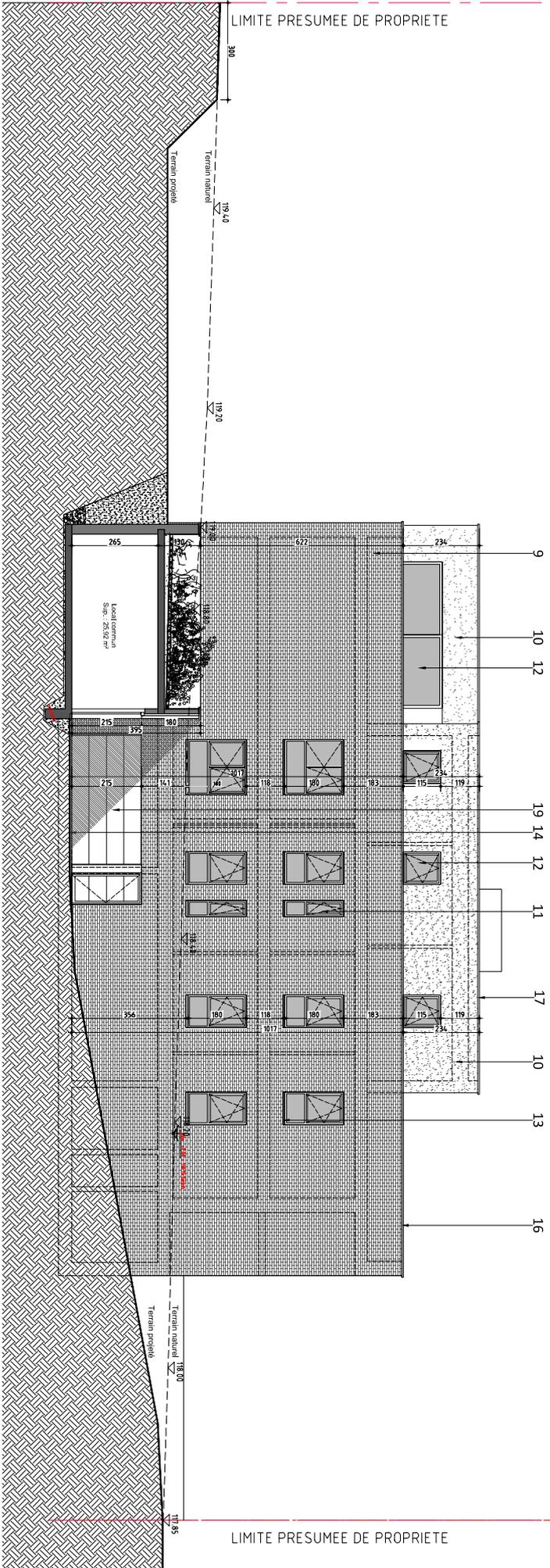


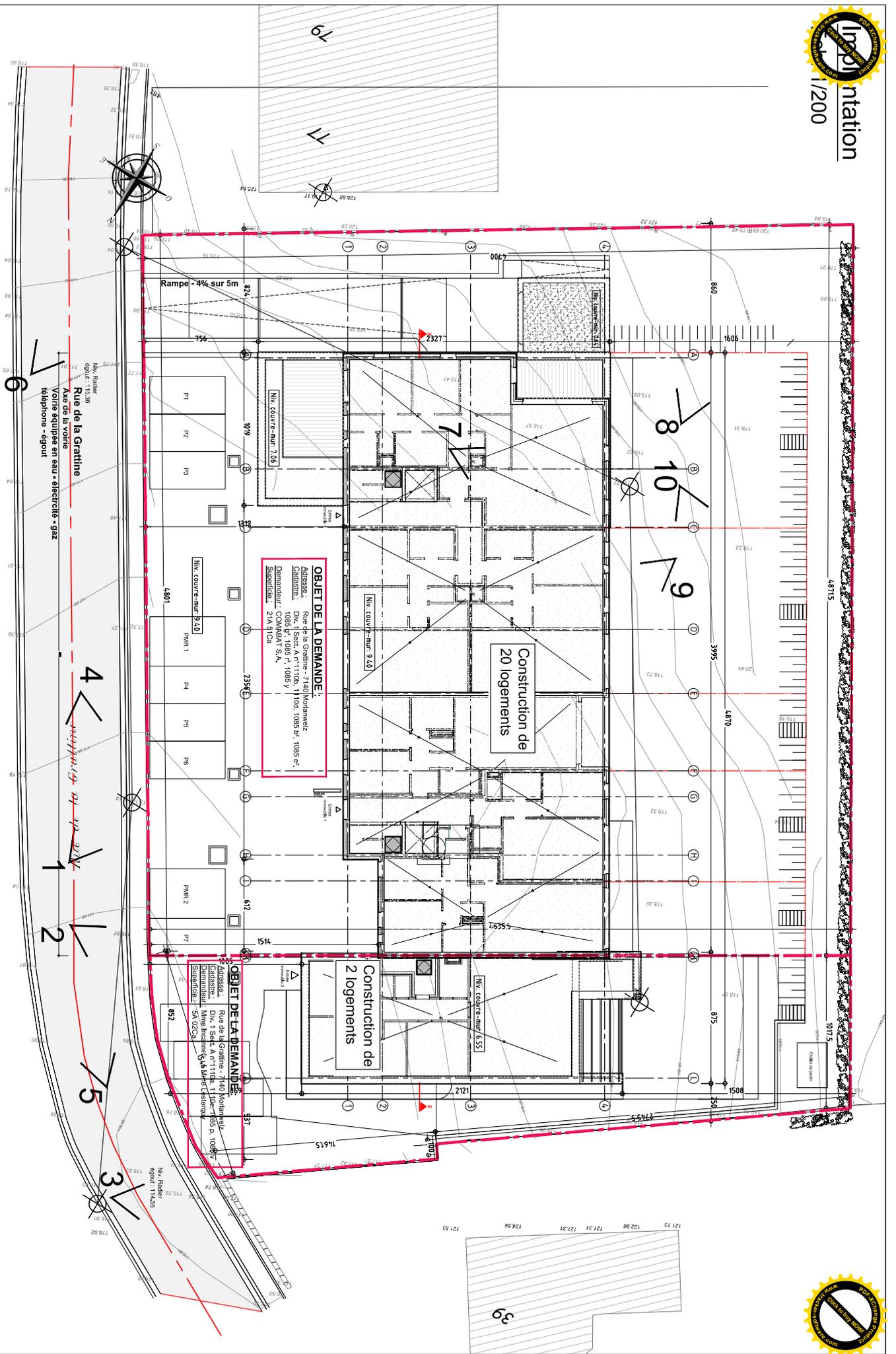
LIMITE PRESUMEE DE PROPRIETE





# Plan de la façade latérale gauche





**OBJET DE LA DEMANDE:**  
 Adresse: Rue de la Grattine - 7140 Montarville  
 Cadastre: Div. 1 Sect. A n°1106, 1104, 1085 B, 1085 e,  
 Demandeur: COMBAT S.A.  
 Surface: 214,10 m<sup>2</sup>

**OBJET DE LA DEMANDE:**  
 Adresse: Rue de la Grattine - 7140 Montarville  
 Cadastre: Div. 1 Sect. A n°1106, 1104, 1085 B, 1085 e,  
 Demandeur: M. INCHEMINE  
 Surface: 50,02 m<sup>2</sup>

Construction de 20 logements

Construction de 2 logements

Rampe - 4% sur 5m

Niv. Radier  
 égut: 118,38  
 Axe de la voirie  
 Votre équipe en eau - électricité - gaz  
 téléphone - égout

4

75

3



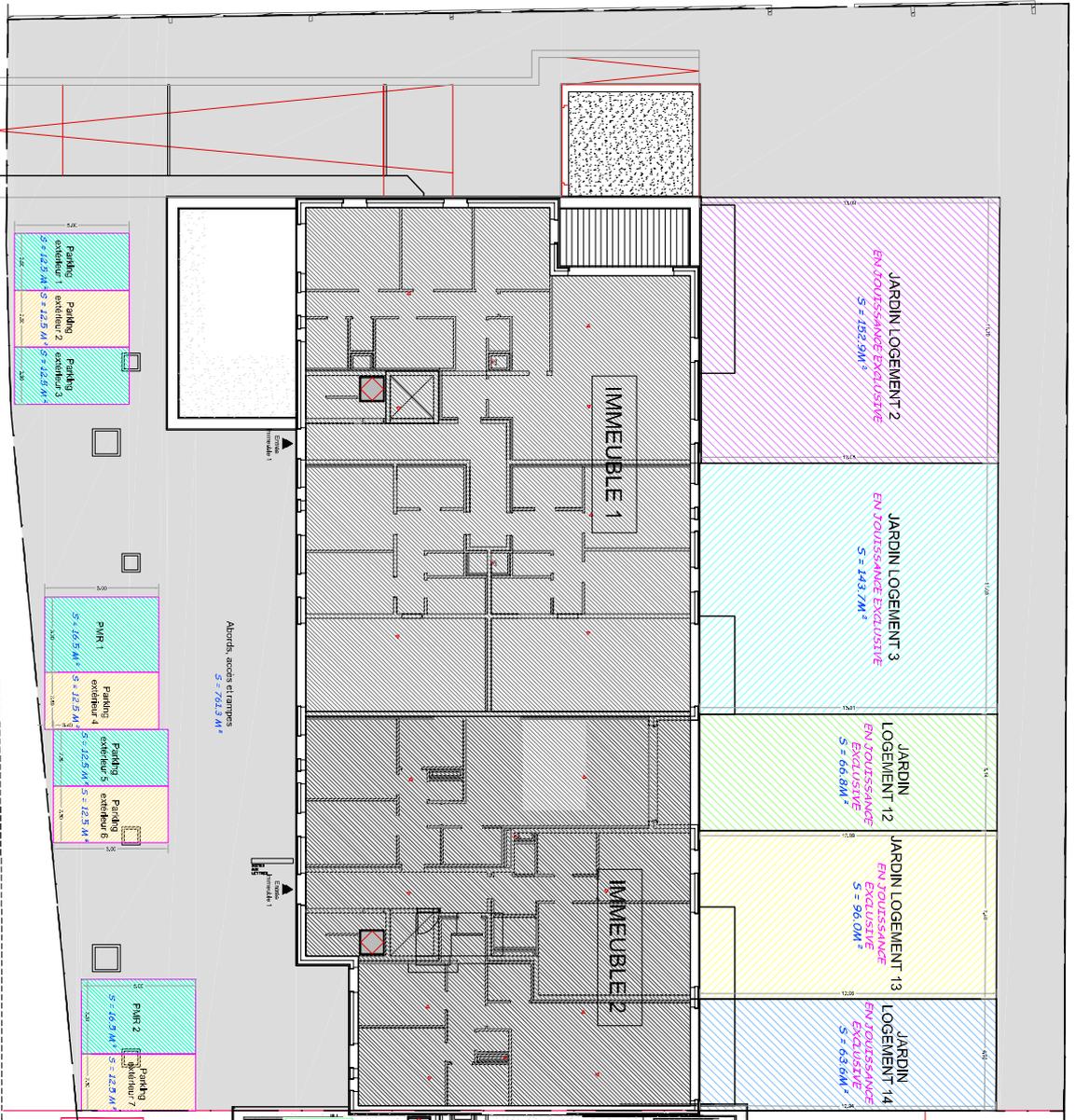
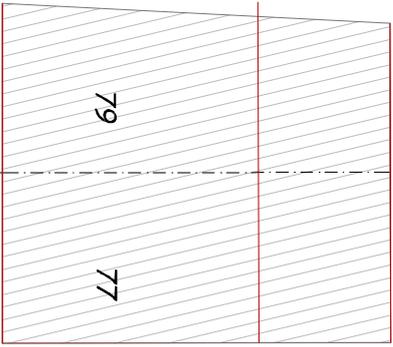
7/8  
7/9

39



# Plan de situation

Echelle : 1/250

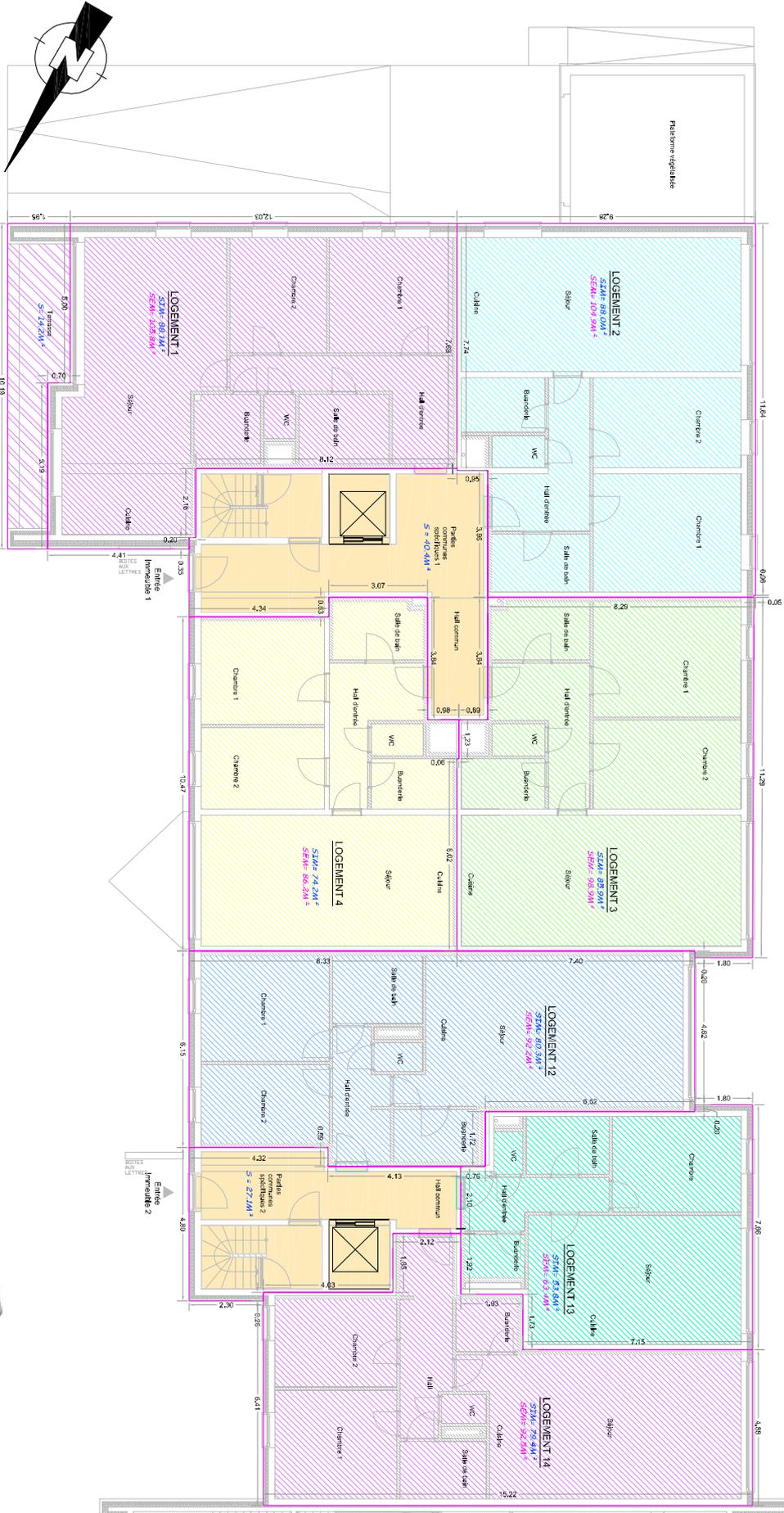




# Rez-de-chaussée

Echelle : 1/125

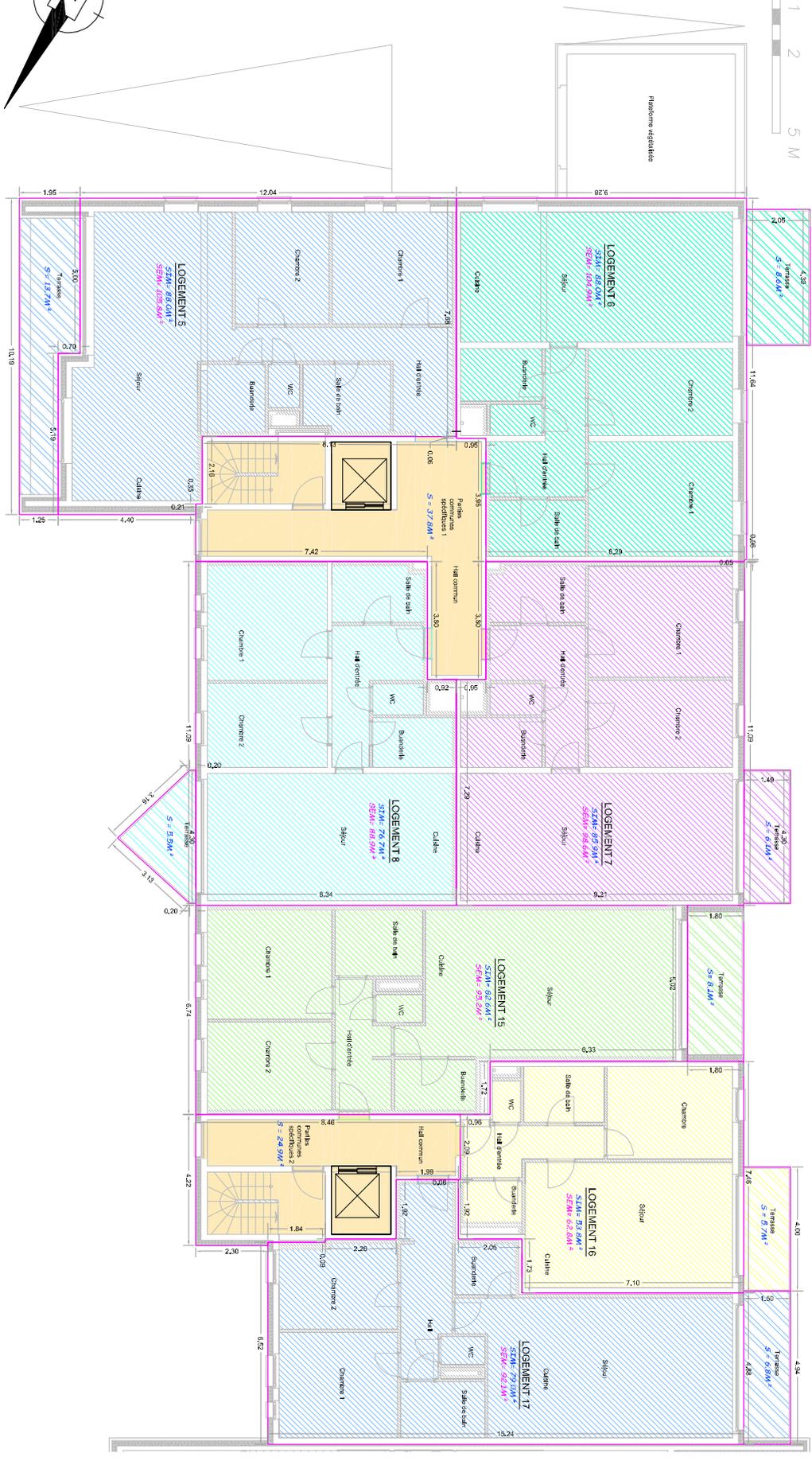
0 1 2 5 M





# 1e Etage

Echelle : 1/125



Le 18 septembre 2020  
Plan 3 de 7  
D20.06.223

PRECAD PLAN: .....

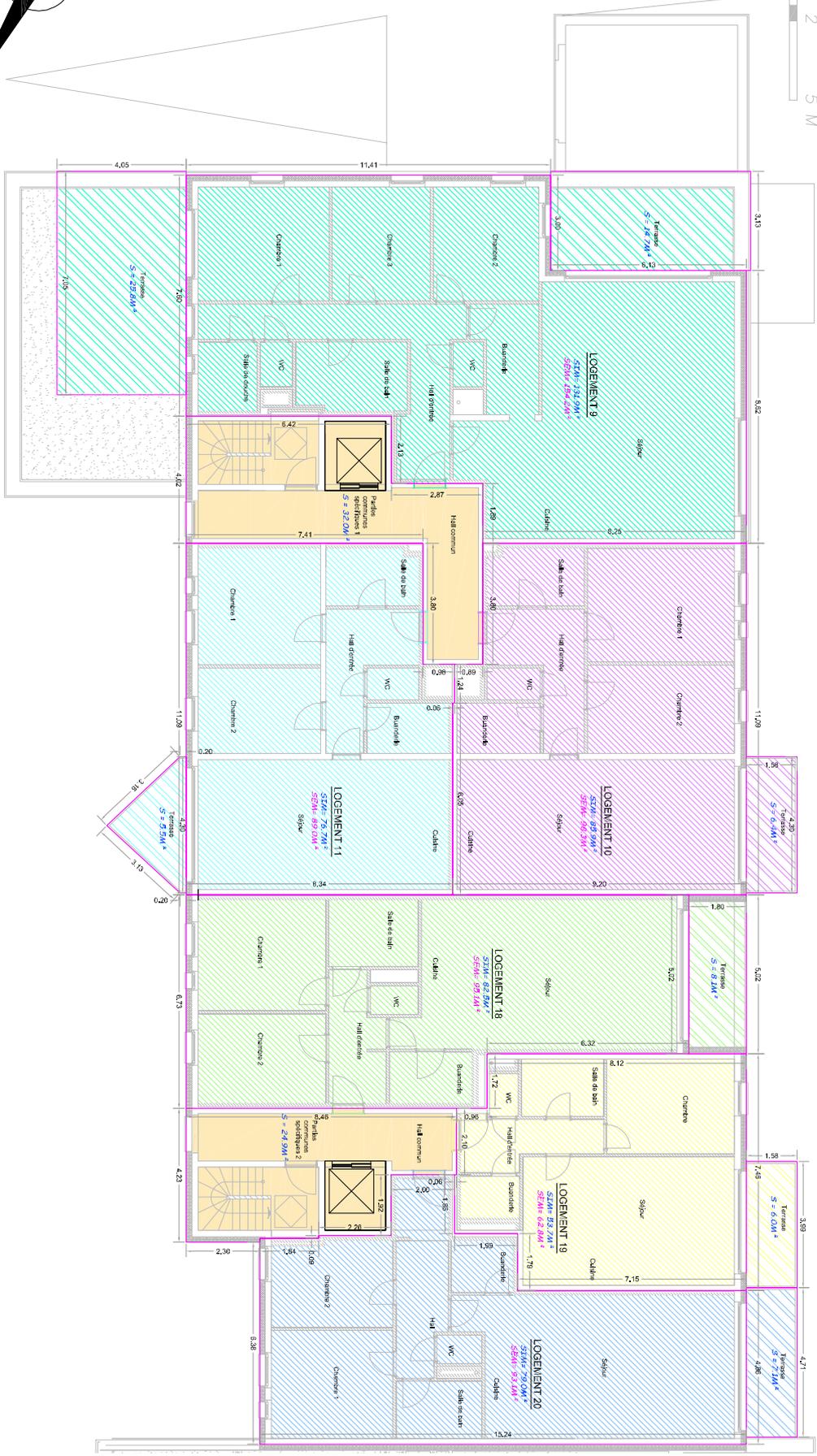


Rue de Fochies 29, 6140 Fontaine l'Évêque  
Téléphone : 071 54 11 173  
e-mail : 3d@3dtopol.be



# 2ème Etage

Echelle : 1/125



Le 18 septembre 2020  
Plan 4 de 7  
D20.06.223

PRECAD PLAN: .....



rue de Fochies 29, 6140 Fontinay l'Évêque  
Tél : 0371 7154 1173  
e-mail : 3d@3dtopol.be

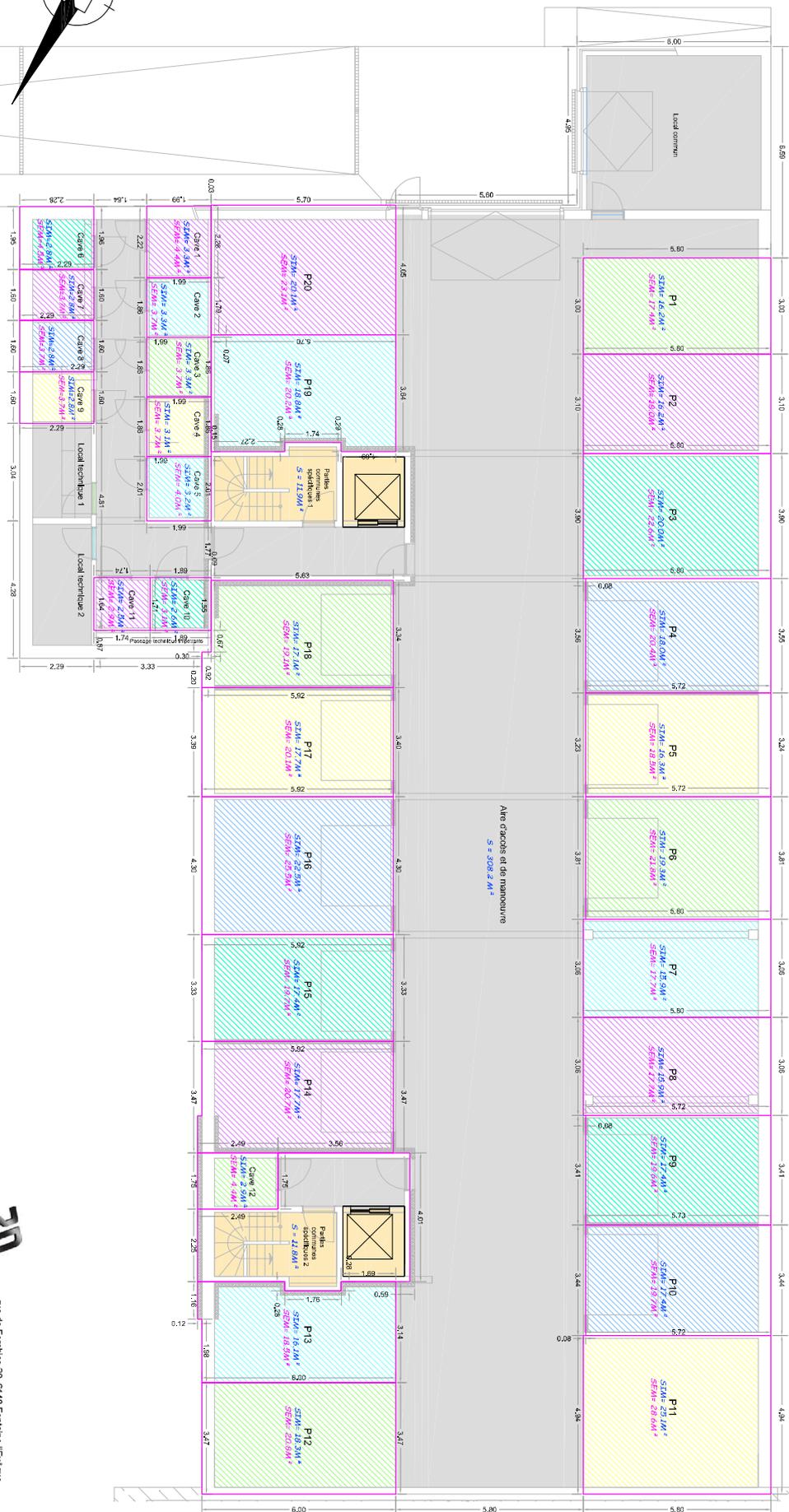


**Sous-sol**  
 Echelle : 1/125



Le 18 septembre 2020  
 Plan 5 de 7  
 D20.06.223

PRECAD PLAN .....



# *Résidence des Plateaux*



*Rue de la Grattine 57-61*

*7140 Morlanwelz*

## PLAN DE SITUATION



*Gare de Morlanwelz :*

*1,4 km*

*17 minutes à pieds*



*Centre-ville le plus proche :*

*Morlanwelz 800 m*

*La Louvière centre 7km - 16 minutes en voiture*

*Accès autoroute E42 à 5,5 km*

*Commerces les plus proches*

*900 mètres Colruyt Morlanwelz, Lidl Morlanwelz*

*3,5 km Intermarché, Aldi ...*

## PRESENTATION DU PROJET

*Immeuble contemporain bénéficiant d'un emplacement stratégique, tout proche du Centre-Ville et des accès autoroutiers.*

*Cet immeuble comprend 20 appartements de standing avec sous-sols, emplacements de parking intérieurs et cavettes.*

*Proche de toutes les facilités et commodités : commerces, administration communale, centre-ville de Morlanwelz et de Carnières, postes, écoles et à quelques minutes à peine des grands axes autoroutiers.*

*L'immeuble comprend :*

- 1 appartement penthouse 3 chambres,
- 16 appartements 2 chambres
- 3 appartements 1 chambre.

*Chaque logement est composé d'un séjour, d'une cuisine, de 1, 2 ou 3 chambres, d'une salle de bain avec douche, d'un WC indépendant, d'une buanderie, d'une terrasse ou d'un balcon. Le bâtiment sera érigé selon les normes PEB en vigueur. Les différents étages seront desservis par un ascenseur dernière génération.*

*Garantie décennale.*

## « Résidence des Plateaux »

### GENERALITES

*Le présent cahier des charges énonce et décrit les travaux et matériaux mis en œuvre dans le cadre de la construction de la Résidence des Plateaux comprenant 20 appartements, situé sur une parcelle de terrain sis Rue de la Grattine à Morlanwelz.*

*Le descriptif qui suit énonce le mode de construction de l'immeuble et précise l'exécution et la finition du logement vendu dans la résidence.*

#### *Modifications et délais :*

*Toute modification devra permettre le respect des règles de l'art et il ne sera permis aucune modification perturbatrice du bon déroulement du chantier. Toute dérogation aux stipulations du présent cahier des charges doit faire l'objet d'un accord écrit entre l'acquéreur et le promoteur, lequel précisera en outre l'incidence sur les prix et les délais. Sans accord écrit signé par les deux parties, le supplément ne sera pas réalisé.*

*L'architecte veillera au respect des règles urbanistiques et sera seule habilité à accepter une modification portant sur l'aspect extérieur de l'immeuble ou sur sa stabilité.*

*Le promoteur se réserve le droit d'adapter certaines spécifications décrites dans le présent cahier des charges pour des raisons techniques apparaissant en cours de réalisation pour autant que les matériaux proposés soient de qualité équivalente à ceux décrits ci-après.*

*Il est à noter que tout élément composé de produits naturels est susceptible d'être affecté de nuances inhérentes au caractère naturel des matériaux mis en œuvre.*

*Les appartements sont livrés prêt à peindre, à décorer et à meubler par leurs propriétaires (ou locataires) et à ses frais. L'installation d'armoires, placards ou tout autre mobilier fixe ou non est à charge de l'acquéreur. Elle peut être réalisée sur demande par un spécialiste proposé par le promoteur.*

*La position des alimentations en eau, en électricité, des évacuations des eaux usées et de hottes est déterminée par l'architecte. Toute modification souhaitée ne pourra être prise en compte par le promoteur que si elle est communiquée au plus tard à la fin du gros œuvre fermé. Accès au chantier*

*Les acquéreurs n'ont pas accès au chantier sans être accompagnés d'un délégué du vendeur ou de l'architecte. Cet accès est accordé sur rendez-vous et se fait aux risques exclusifs de l'acquéreur sans que celui-ci puisse exercer, en cas d'accident ou pour quelque raison que ce soit, aucun recours contre le vendeur, son délégué, l'architecte ou les entrepreneurs. De plus toute personne sur le chantier, même accompagnée doit au préalable avoir revêtu les équipements de protection individuelle adéquats (casque, chaussures de sécurité...).*

*Pour la bonne organisation et coordination du chantier et sa sécurité, jusqu'à la réception provisoire, tout travail d'aménagement de quelque nature que ce soit ne sera réalisé que par l'entreprise ou par des fournisseurs et ou sous-traitants agréés ou désignés spécifiquement par la SA COMABAT - Entreprise générale de construction.*

### CHAPITRE 1. - GROS — DELIVRE

#### ART. 1.1 Installation de chantier

L'installation de chantier comporte notamment : le tracé des ouvrages sur le terrain, les états des lieux, les divers aménagements et raccordements relatifs à l'installation du chantier, la conduite du chantier durant toute la durée des travaux.

#### ART. 1.2 Fouilles ordinaires et remblais extérieurs

### **COMABAT SA** Entreprise générale de construction

Comprend : Les terrassements nécessaires à la réalisation des ouvrages tels que précisés aux plans, comprennent les fouilles, la mise en remblais du produit des fouilles comme indiqué sur les plans et l'évacuation des terres en excès ou impropres à constituer les remblais.

Antérieurement aux fouilles, est réalisée une analyse des terres par un organisme agréé.

#### ART. 1.3 Raccordement aux réseaux

Terrassement et remblais des tranchées nécessaires à la réalisation du raccordement aux différents réseaux publics. (Le raccordement définitif est demandé par l'acquéreur lui-même).

#### ART. 1.4 Drains périphériques contre fondations

L'ouvrage comprend la fourniture et mise en œuvre de drains cylindriques en PVC conformes à la norme NBN EN 1401 par la marque de conformité BENOR. Ils sont placés contre les semelles de fondation des locaux en sous-sol et comprennent également leur raccordement, des massifs drainants en graviers, un géotextile enveloppant l'ensemble, les fouilles, déblais et remblais.

#### ART. 1.5 Boucle de terre

L'entreprise fournit et pose la boucle de terre sous les fondations.

#### ART. 1.6 Remblais de terre de chantier

Les remblais sont réalisés comme suit : remblais damés avec terres provenant des fouilles du chantier.

#### ART. 1.7 Fondations

Les fondations seront réalisées en suivant l'étude et les plans dressés par l'Ingénieur de stabilité.

#### ART. 1.8 Prémurs des sous-sols

Concerne : Prémurs contre cave

Pose d'un colmarub formant liaison entre les prémurs et sa semelle de pose.

Pose d'une membrane type Platon sur tous les prémurs enterrés.

## ART.1.9 Murs maîtres et cloisons de sous-sols

Les murs maîtres sont en prémurs et en bloc béton de 19cm.

## ART. 1.10 Etanchéité horizontale à l'humidité au niveau des fondations, du sol et des linteaux

L'entrepreneur place une membrane d'étanchéité en polyéthylène nervuré ou équivalent aux endroits prévus aux plans : au bas du mur creux et à toute interruption de celui-ci, comme les linteaux, bandeaux, solins, retours de baies, battées, etc.

## ART. 1.11 Maçonneries intérieures en élévation

Blocs à maçonner :

Concerne : La maçonnerie intérieure des murs extérieurs.

Les murs intérieurs sont réalisés en blocs silicalcalcaires type SILKA

## ART. 1.12 Maçonneries extérieures

### ART. 1.12.1 Maçonneries de parement en briques

Réalisation de contre-murs de parement en briques conformément aux prescriptions urbanistiques.

Concerne : Les murs de parement extérieurs de tous les bâtiments faisant partie de l'entreprise.

## ART. 1.13 Isolation des murs

### ART. 1.13.1 Isolation des murs de type PIR

Fourniture et pose de panneaux en PIR avec voile d'aluminium rainuré langueté. Epaisseur de 120 mm formant l'isolation des murs extérieurs.

Concerne : Remplissage des murs creux par l'isolant.

Matériau : Isolant PIR 120 mm

## ART. 1.14 Pierres

### ART. 1.14.1 Seuils

Fourniture et pose de seuils de portes et fenêtres

Finition : adouci bleu pour toutes les faces visibles.

Fenêtres : dimension brute 5/18 cm avec larmier, sans talon, sans encastrement latéral dans la maçonnerie

Portes : dimension brute 6/18 cm avec larmier, avec talon, sans encastrement latéral dans la maçonnerie

## ART. 1.15 Aciers

### *ART. 1.15.1 Garde-corps fixes extérieurs*

*Fourniture, réalisation et pose de garde-corps en acier laqué de teinte choisie par le promoteur, constitués de profilés soudés. Le tube supérieur formant main courante sera placé à une hauteur minimale établie par le coordinateur sécurité. Le garde-corps sera pourvu de lisses horizontales ou verticales selon choix de M.O.*

## ART. 1.16 Cloisons légères

### *ART. 1.16.1 Cloisons en blocs de plâtre*

*Réalisation de cloisons légères, non portantes, composées de blocs de plâtre. La liaison des carreaux entre eux se fait par collage. Epaisseur des cloisons : 100 mm (voir les plans)*

*Concerne : Toutes les cloisons légères composées d'éléments rectilignes et cotées à 10cm d'épaisseur sur les plans.*

*er*  
*Le 1<sup>er</sup> bloc au sol est hydrofuge ainsi que ceux mis en œuvre dans les salles d'eau.*

## ART.1.17 Enduit extérieur sur isolant

*Il s'agit de toutes les fournitures et de tous les travaux en vue de la réalisation d'une finition de façade en crépi sur panneaux d'isolation en EPS de 16cm. Enduit de teinte blanche selon permis d'urbanisme.*

## **CHAPITRE 2. - MISE SOUS TOIT ET RECOLTE DES EAUX**

### ART. 2.1 Descentes

#### *ART 2.1.1 Rives aluminium*

*Fourniture et pose de rives en aluminium sur tout le pourtour du bâtiment*

*Concerne : Toutes les rives de toiture*

#### *ART 2.1.2 Descente d'eau pluviale*

*Fourniture et pose de tuyaux en polyéthylène silencieux.*

*Concerne : Tous les tuyaux de descente d'eau pluviale.*

## CHAPITRE 3. – TOITURE PLATE

### ART 3.1 Couverture

Mise en œuvre de la toiture plate selon les étapes en vigueur :

- Réalisation d'une chape de pente constituée de sable de Rhin et de ciment de min 4cm d'épaisseur et d'une pente de 2% minimum.
- Fourniture et pose d'un pare vapeur collé
- Fourniture et pose d'un isolant de type PIR PGV de 12cm avec voile de verre minéralisé
- Fourniture et pose d'une membrane collée en EPDM

Support : Prédalles armées du plafond du dernier niveau

Concerne : Les toitures plates.

### ART 3.2 Moteur électrique pour exutoire de fumée et centrale de désenfumage

Sous réserve des prescriptions du service incendie, il peut être prévu : fourniture, pose et raccordement d'un moteur électrique entraînant une fenêtre de toit de type VELUX comme exutoire de fumée et comprenant :

- moteur 24 V continu avec système d'arrêt fin de course électronique pour exutoire de fumées;
- centrale de désenfumage située au niveau évacuation (rez), interrupteur de ventilation et détecteur de pluie, l'interrupteur est signalé à l'aide d'une plaque reprenant les termes EXUTOIRE DE FUMÉE,

Concerne : Les exutoires de fumée des cages d'escalier.

### ART 3.5 VENTILATION/TOUTES LES SORTIES SONT EN POLYETHYLENE NOIR

Concerne : Les ventilations des appartements et de l'ascenseur en toiture

## CHAPITRE 4. - MARBRERIE

### ART. 4.1 Tablettes de fenêtre

Fourniture et pose de tablettes de fenêtre en pierre naturelle ou reconstituée.

Finition : à choisir par MO (maître de l'ouvrage)

## CHAPITRE 5. - PLANCHERS

### ART. 5.1 Planchers structurels

Fourniture et pose de planchers constitués de prédalles armées recouverte d'un béton de compression armé selon les plans d'ingénieur en stabilité.

Finition sous face : enduisage (prédalles)

## CHAPITRE 6. - CHAPES ET REVETEMENT COULES

### ART 6.1. Mousse PU Projetée

Sur la dalle de béton du rez-de-chaussée, une couche en PUR projetée d'une épaisseur de 10cm est réalisée. Afin de garantir le bon accrochage de l'isolant, la dalle sera auparavant débarrassée de tous morceaux et déchets suite à la construction et la poussière sera aspirée. Les dalles des étages seront quant à elles isolées par une couche de PUR projetée de 5cm.

Concerne : Tous les planchers

### ART 6.2 Chape flottante

Chape flottante à base de ciment : épaisseur totale comprise entre 6 et 8 cm

Concerne : Les chapes destinées à recevoir un carrelage collé

## CHAPITRE 7. - REVETEMENTS DE MURS ET SOLS INTERIEURS

### ART 7.1 Revêtements de sol en dalles et carreaux

Communs : Le choix du carrelage des communs est fait par le promoteur.

Appartements : Le choix du revêtement de sol est fait par le promoteur. Grés Céram 60x60 teinte gris béton.

### ART 7.2 Revêtement de murs en carrelage de sol 60x60

Fourniture et pose des revêtements muraux intérieurs en carrelage 60x60. Uniquement dans la douche et derrière le meuble lavabo.

Concerne : salle de bains : sauf derrière le(s) meuble(s).

## CHAPITRE 8. - DESCRIPTION DES MENUISERIES EXTERIEURES

### ART 8.1 Menuiseries extérieures

Tous les châssis sont en profils PVC de teinte à choisir par le promoteur.

Le système de profils retenu présentera une excellente isolation thermique. Les profils seront renforcés si nécessaire selon prescriptions du fabricant. Double vitrage super isolant  $U = 1,1$

Les portes d'entrées des immeubles seront en réalisées en aluminium isolé thermiquement

## CHAPITRE 9. - DESCRIPTION DES MENUISERIES INTERIEURES

### ART 9.1 Menuiseries intérieures

Fourniture et pose de blocs portes en mélaminé de teinte à choisir par le MO, équipés de leur huisserie et de leur quincaillerie, serrure et paire de crosses avec rosaces et poignées en acier inox.

Concerne : Portes intérieures des appartements.

Remarque : toutes les portes entrant dans le flux de la ventilation intérieure seront détalonnées afin de permettre l'échange d'air entre les pièces.

### ART 9.2 Portes RF

#### ART 9.2.1 Portes d'entrée des appartements (Rf 1/2h).

Portes de sécurité 6pts de fermeture avec judas, rosaces et cylindres de sécurité

Teinte choisie par le promoteur.

#### ART 9.2.2 Portes de cave et d'accès communs RF 1/2h

Portes en bois à peindre RF 1/2h selon prescription du service incendie.

## CHAPITRE 10 — ENSEMBLE BOITES AUX LETTRES ET RESERVATION POUR PARLOPHONE EXTERIEURS

### ART 10.1. Boîtes aux lettres

L'ouvrage comprend la réalisation complète de l'ensemble boîtes à lettres selon choix déterminé par l'architecte.

## CHAPITRE 11. - RACCORDEMENTS

*Le raccordement général extérieur de l'immeuble, à l'électricité, au gaz, au réseau de distribution d'eau, au téléphone et à l'égouttage, est prévu et réalisé suivant les directives imposées par les distributeurs et à charge des acquéreurs. Les branchements individuels, les locations de compteurs, taxes et autres redevances sont à charge des acquéreurs.*

### ART. 11.1 Téléphonie

*Le promoteur fait raccorder l'immeuble au réseau de téléphonie jusqu'à la boîte de dispersion située dans le local commun des compteurs. Le raccordement individuel (l'abonnement annuel et les taxes) est à charge des acquéreurs.*

*Les tubages avec câbles sont prévus jusqu'au boîtier encastré. Les prises sont placées par les sociétés distributrices lors des raccordements.*

### ART. 11.2 Electricité/Gaz/Eau

*Les compteurs individuels d'électricité et d'eau sont regroupés dans le local commun en cave, les compteurs de gaz sont regroupés dans une autre cave, afin de faciliter les opérations de comptage annuel sans devoir déranger les occupants. Les frais de placement, d'ouverture, de taxe et de location des compteurs sont à charge de l'acquéreur.*

*Un compteur commun d'eau et d'électricité est prévu pour l'ensemble des parties communes. Les frais de taxes et de location de ce compteur sont à charge de la copropriété. Des points lumineux avec minuterie et éclairage de sécurité sont prévus dans les cages d'escalier, les halls et les dégagements.*

## CHAPITRE 12 - CHAUFFAGE — SANITAIRE

### ART 12.1 Généralités

*Les emplacements de base des divers appareils ainsi que leur nombre seront indiqués par l'architecte.*

### ART 12.2 Chauffage - ventilation

*L'installation comprend la fourniture et pose de :*

- Chaudière à condensation individuelle à ventouse basse température*
- Radiateurs*
- Système de ventilation simple flux*

## ART 12.3 Sanitaire

L'installation comprend :

- les tuyauteries d'alimentation en eau froide et chaude,
- les évacuations des appareils,
- appareils sanitaires (douche, lavabo, WC et lave mains dans la pièce WC)
- robinetterie : \* mitigeur thermostatique pour douche
  - \* mélangeur lave mains, mitigeur évier de cuisine, mitigeur lavabo de salle de bain
  - \* 1 robinet de service prévu dans la buanderie (1 pour la machine à laver)
- sous réserve des prescriptions du SRI, il peut être prévu des tuyauteries d'eau incendie et des dévidoirs pour les communs,

Remarque :

- 1) Un meuble de salle de bain 2 vasques de 120 cm de teinte à choisir par le MO est prévu dans le prix.
- 2) Une cuisine équipée d'une valeur de 4.000,00 € est prévue dans tous les appartements.

## CHAPITRE 13 - ELECTRICITE

Tous les appartements seront munis du matériel électrique de base.

## CHAPITRE 14. - PEINTURE

Les appartements sont livrés avec deux couches de peinture blanche sur tous les murs et plafonds. Les communs quant à eux sont livrés peints et entièrement terminés.

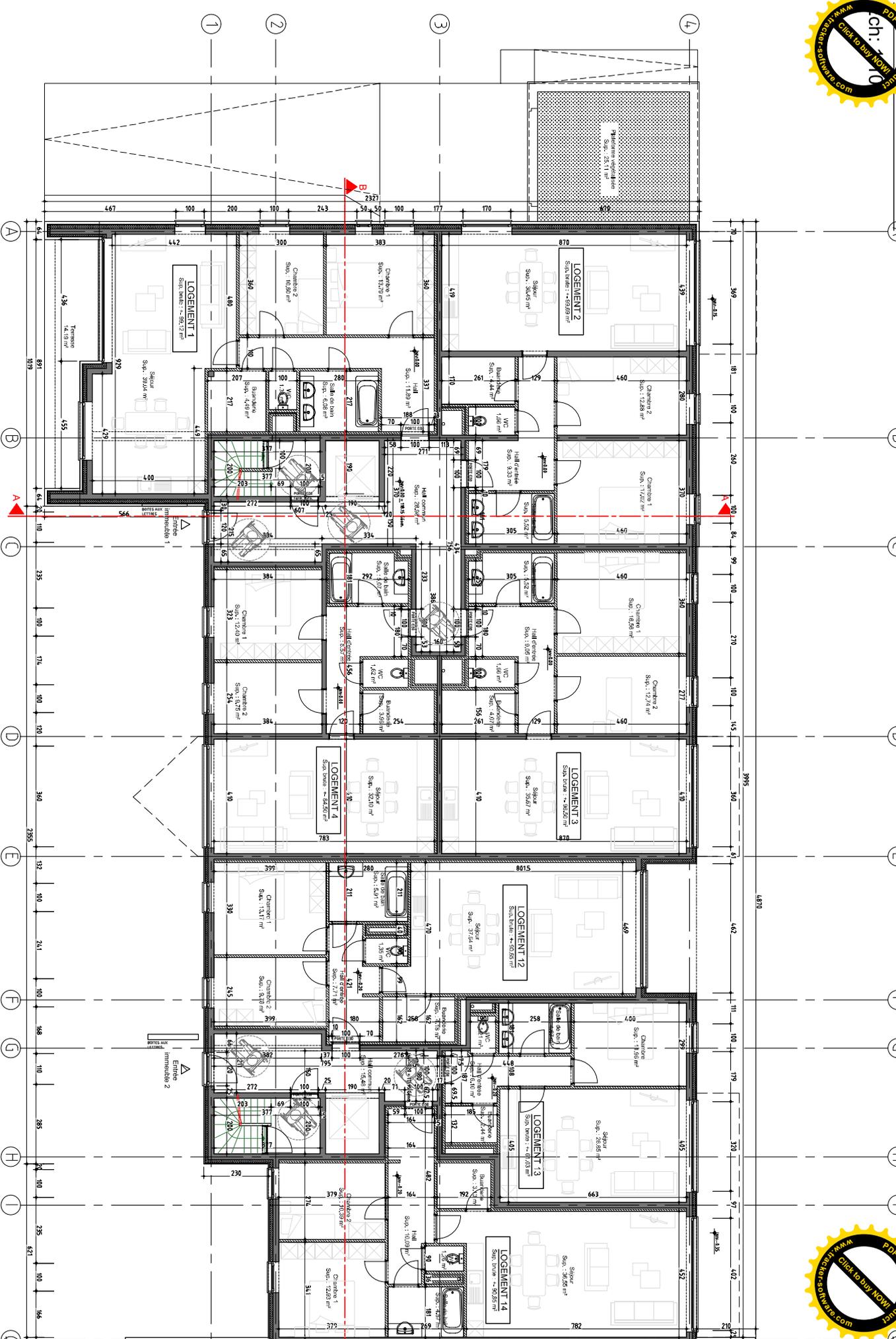
## CHAPITRE 15. - ASCENSEUR

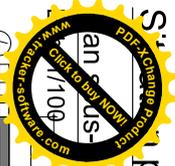
Ascenseur de type électronique à micro-processeur, charge utile 630kg conforme à la norme NBN E 52-O14. Accessible aux personnes moins-valides. Tableau de commande anti-vandalisme en cabine et aux étages.

Téléphonie, alarme et éclairage de secours en plus de l'éclairage normal.

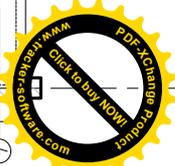
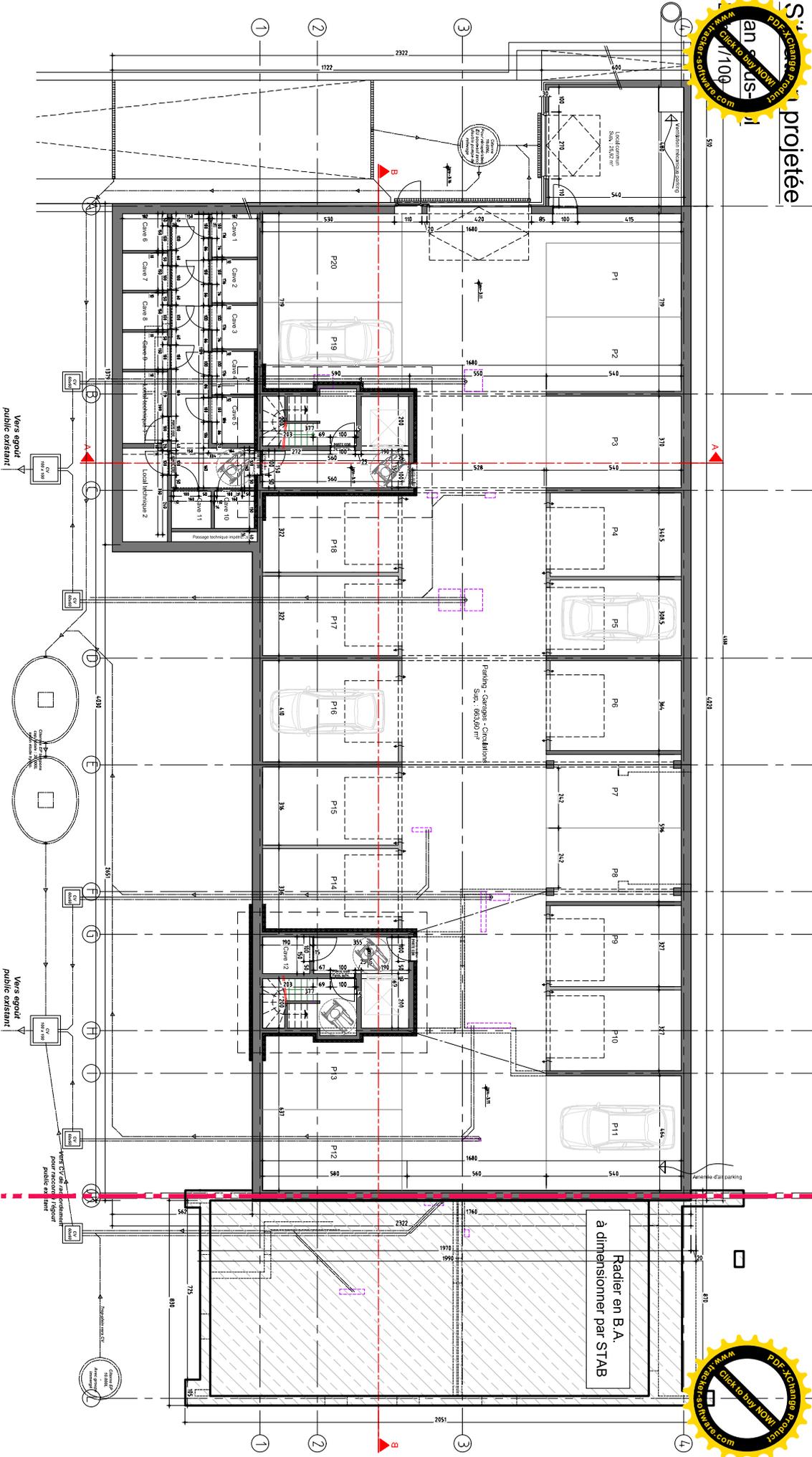
La cabine est exécutée en panneaux de tôle d'acier d'au moins 1,5 mm d'épaisseur avec ouverture de ventilation naturelle. Elle est insonorisée. Les panneaux verticaux sont exécutés en tôles revêtues de panneaux stratifiés, le plancher est recouvert d'un revêtement confortable esthétique en matériaux synthétiques. Eclairage décoratif du plafonnier. Le fonctionnement est automatique.



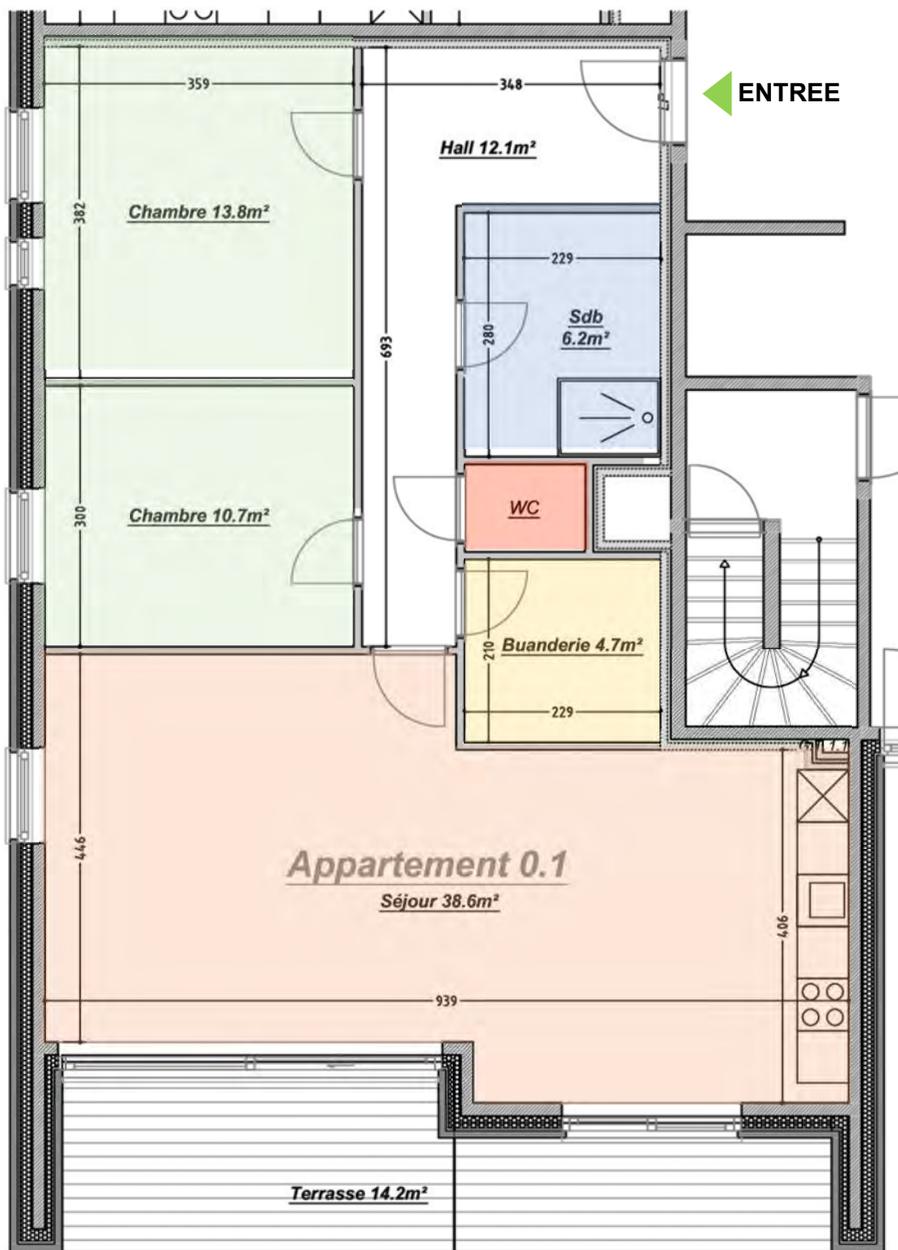




projetée



# RESIDENCE LES PLATEAUX



## APPARTEMENT 0.1



Architecte :



Promoteur :



■ Chambres   ■ Salle de bain   ■ Séjour   □ Carrelage   ▨ Terrasse

0      5 M



NOTE

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

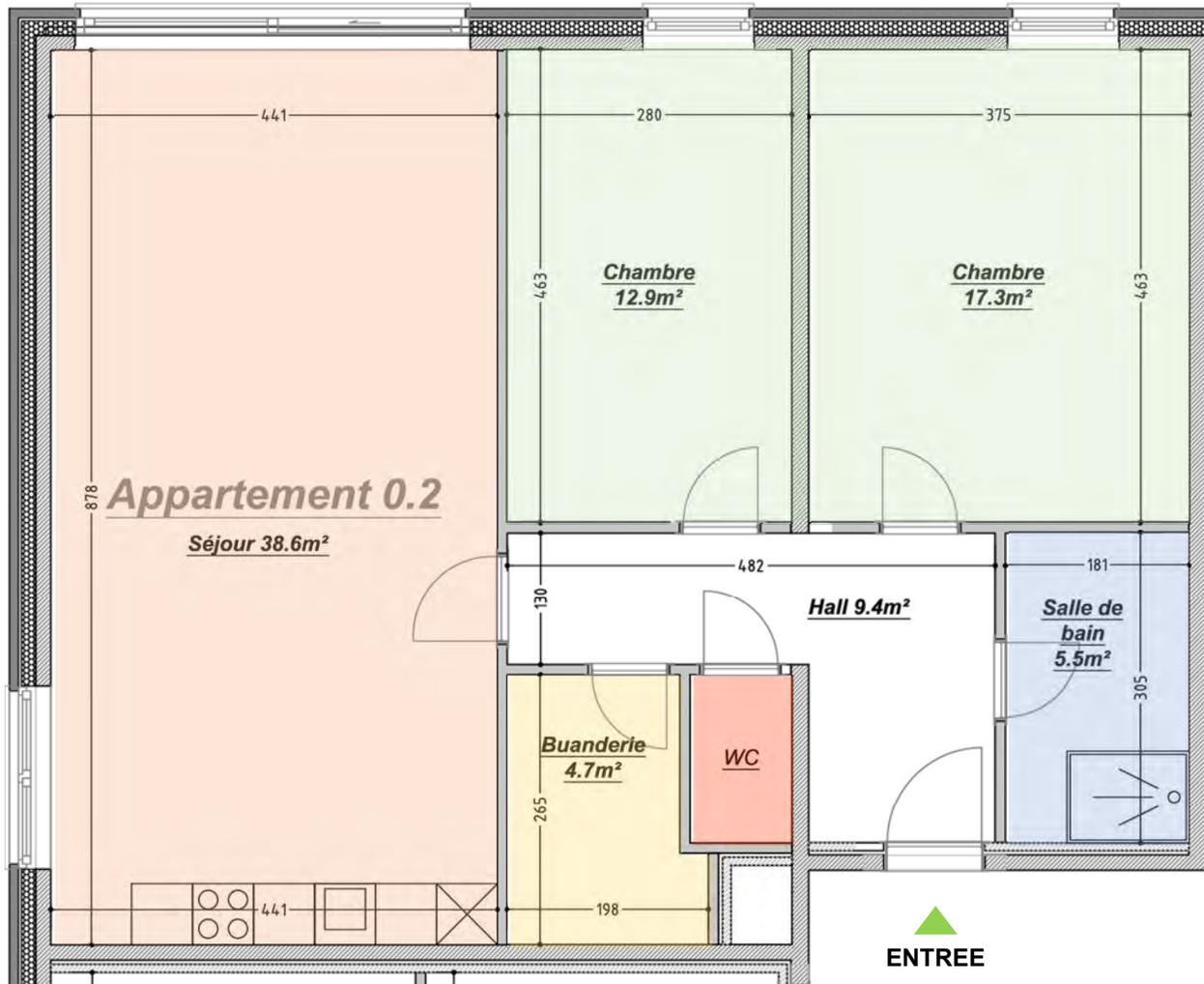
# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 0.2






**0/2**      104,9m<sup>2</sup>      2 ch.      152,9m<sup>2</sup>



■ Chambres   
 ■ Salle de bain   
 ■ Séjour   
 □ Carrelage   
 ▨ Terrasse

0 5 M



**NOTE**

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation. 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni. 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif. 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif. 5. Document non contractuel.

Architecte :



Promoteur :



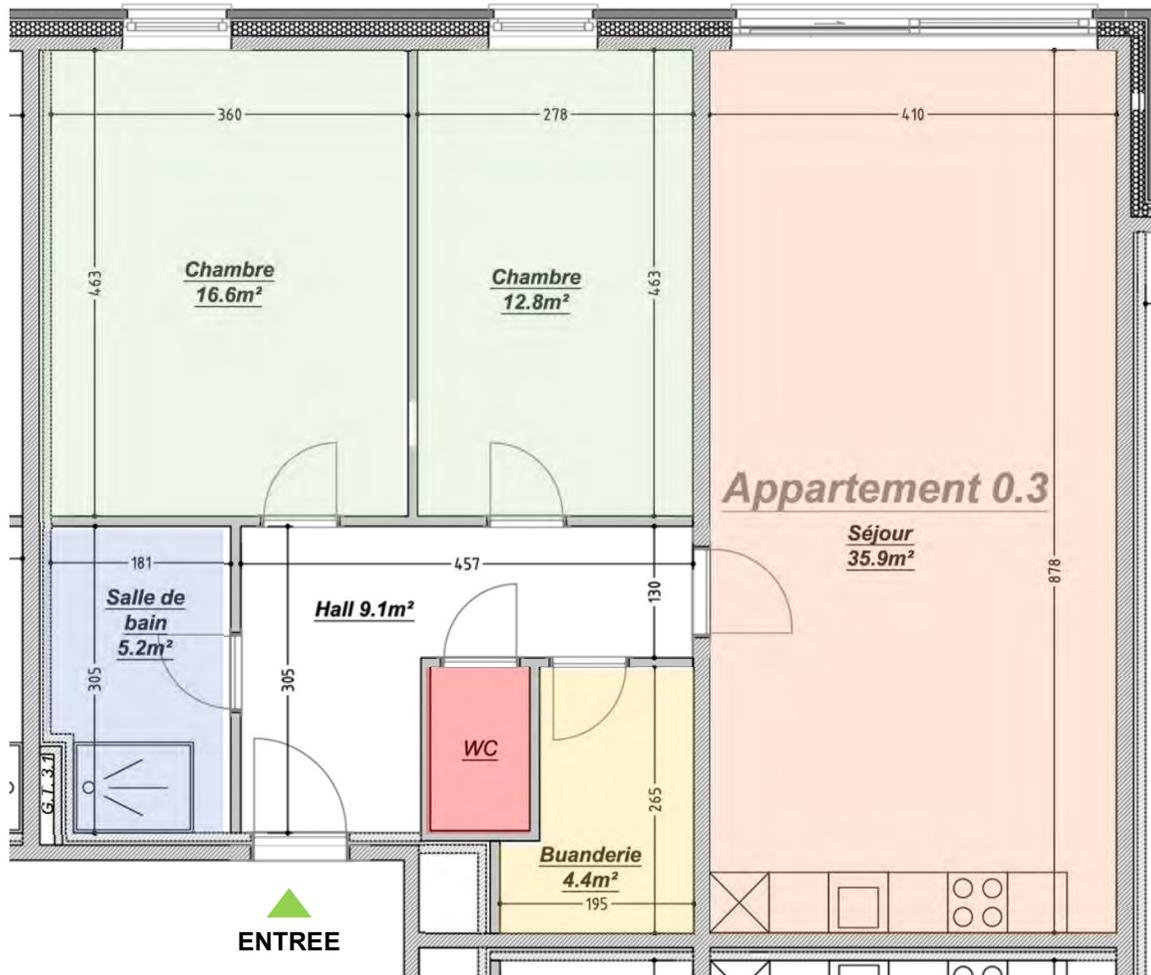
# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 0.3






0/2      98,9m<sup>2</sup>      2 ch.      143,7m<sup>2</sup>



■ Chambres   
 ■ Salle de bain   
 ■ Séjour   
 □ Carrelage   
 ▨ Terrasse

0 5 M



NOTE  
 1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

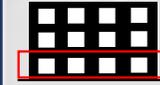


Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 0.4



0/2



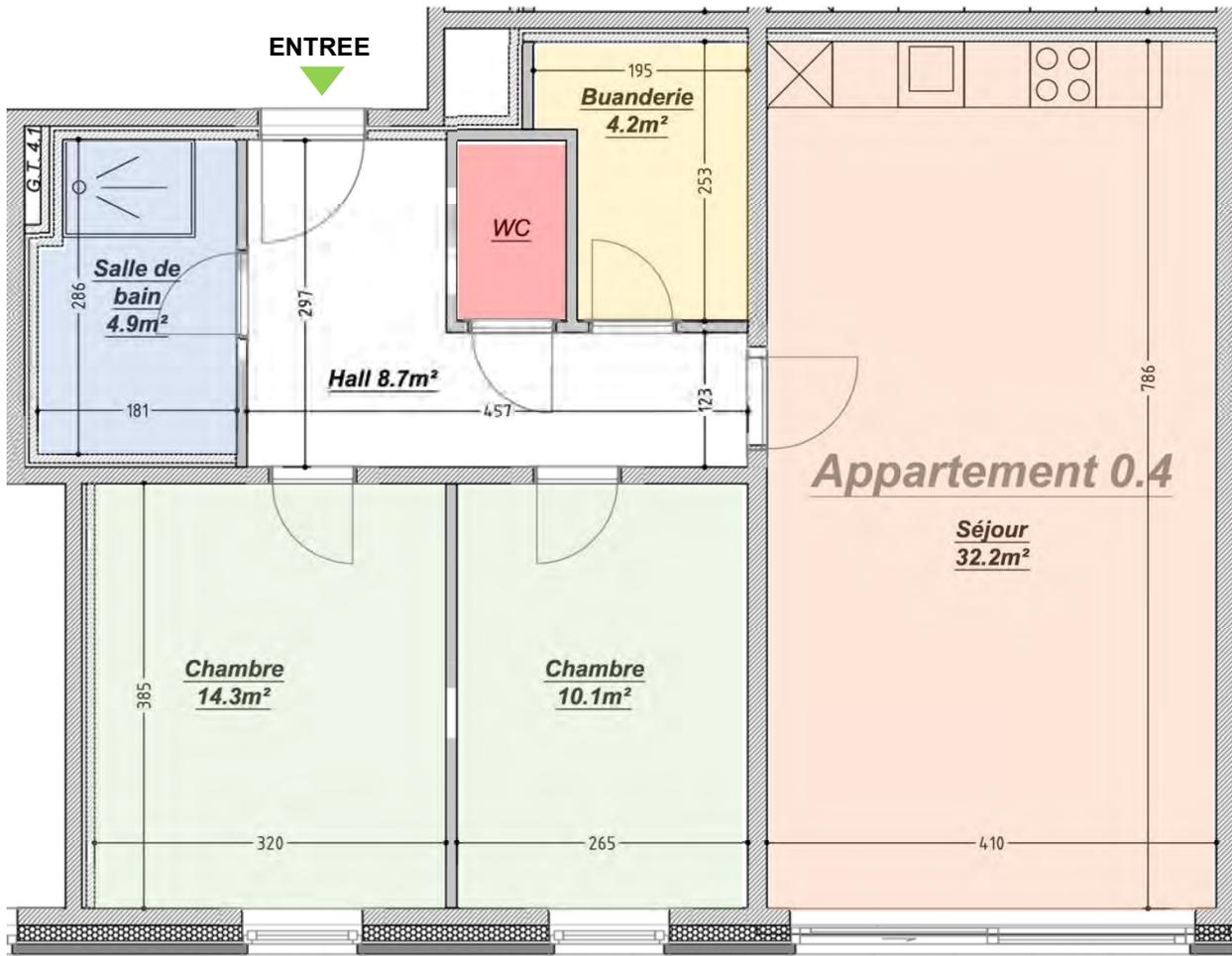
86,2m<sup>2</sup>



2 ch.



0m<sup>2</sup>



■ Chambres ■ Salle de bain ■ Séjour □ Carrelage ▨ Terrasse

0 5 M



**NOTE**

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

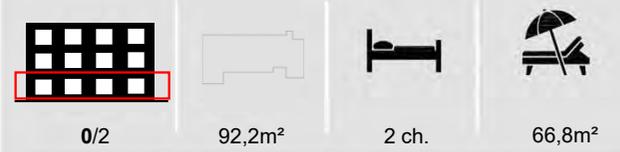
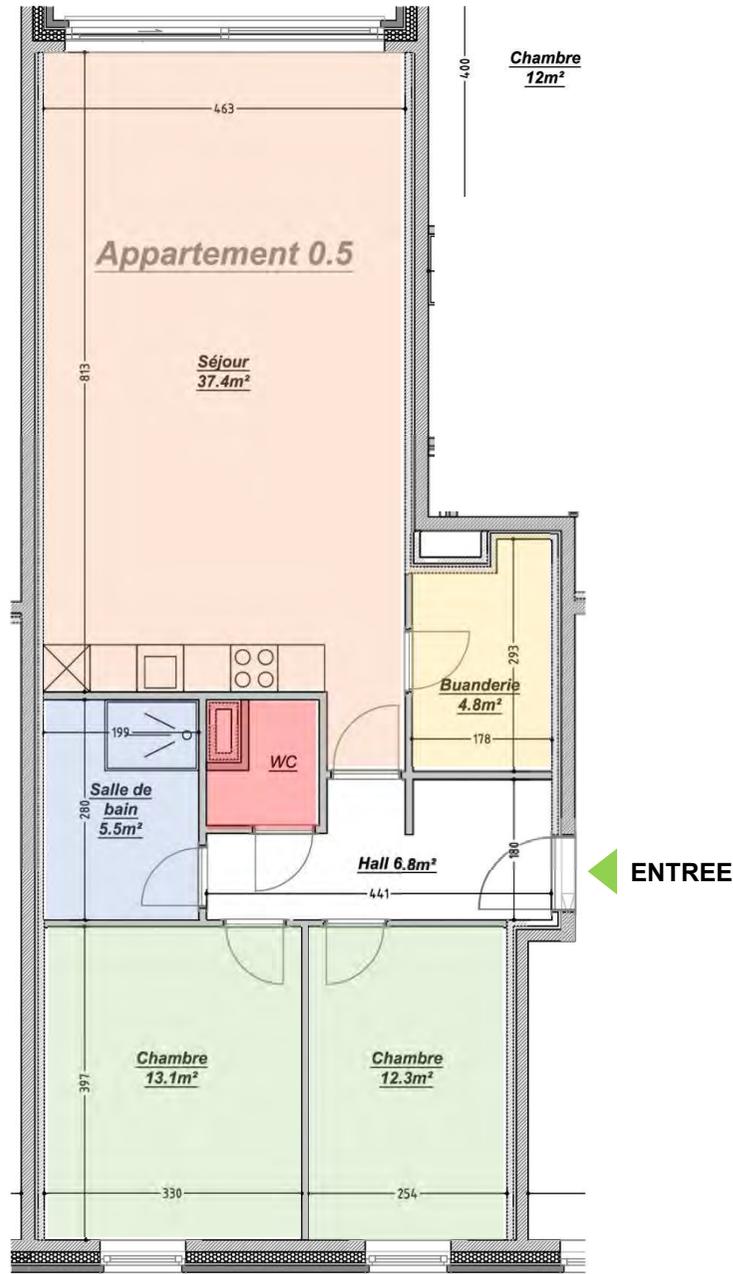


Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 0.5



■ Chambres   ■ Salle de bain   ■ Séjour   □ Carrelage   ▨ Terrasse



NOTE  
 1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :



Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 0.6



ENTREE

■ Chambres ■ Salle de bain ■ Séjour □ Carrelage ▨ Terrasse

0 5 M



NOTE

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachèvement et à titre indicatif 5. Document non contractuel



0/2



63,4m<sup>2</sup>



1 ch.



96m<sup>2</sup>



Architecte :

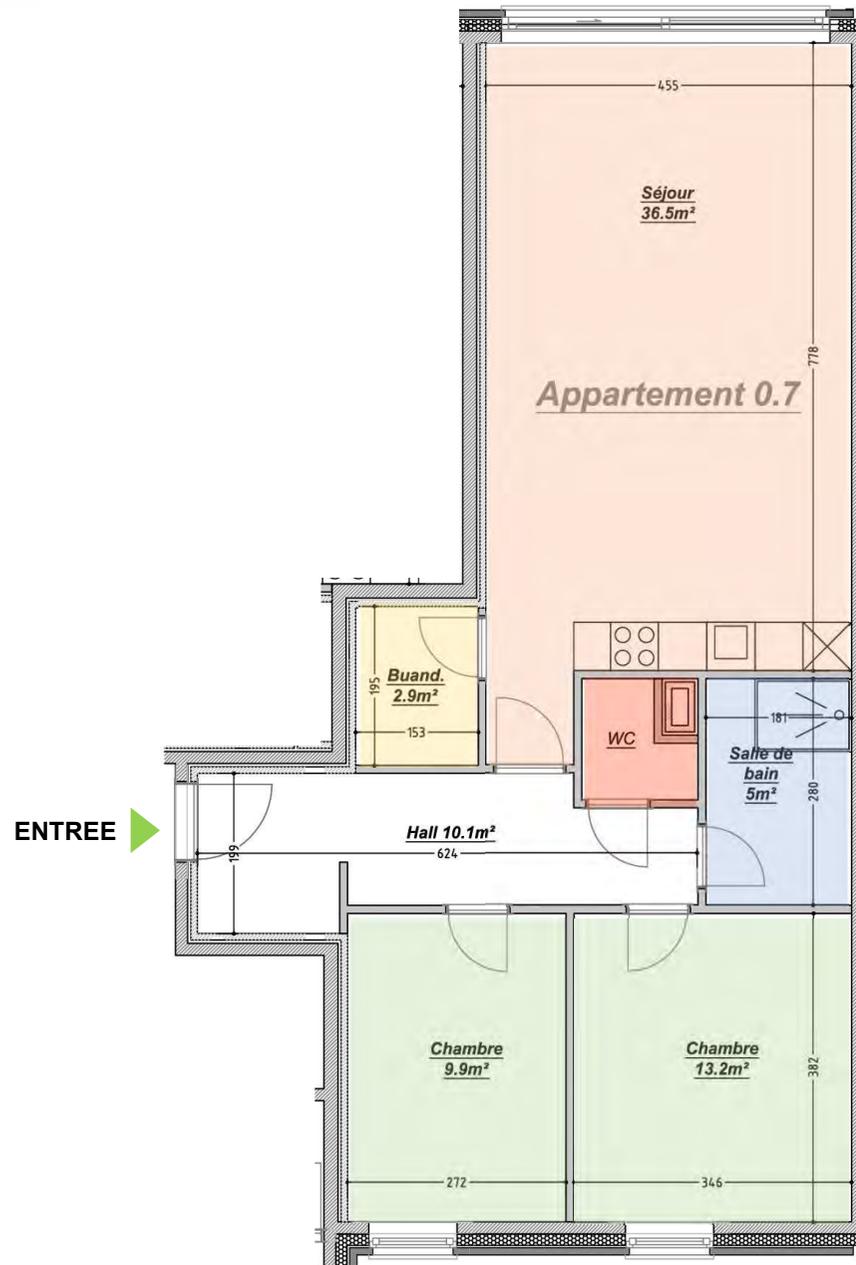
**g3**  
groupe gamma  
ARCHITECTES

Promoteur :

**COMBAT SA**  
Entreprise générale de construction

# RESIDENCE LES PLATEAUX

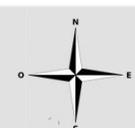
## APPARTEMENT 0.7



0/2	92,5m <sup>2</sup>	2 ch.	63,6m <sup>2</sup>



■ Chambres   
 ■ Salle de bain   
 ■ Séjour   
 □ Carrelage   
 ▨ Terrasse



NOTE  
 1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachèvement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte : 	Promoteur : 
------------------	-----------------

# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 1.1



■ Chambres   
 ■ Salle de bain   
 ■ Séjour   
 □ Carrelage   
 ▨ Terrasse

0 5 M



NOTE  
 1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachèvement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

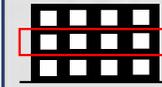
**g3**  
 groupe gamma  
 ARCHITECTES

Promoteur :

**COMBAT SA**  
 Entreprise générale de construction

# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 1.2



1/2



108,9m<sup>2</sup>



2 ch.



8,6m<sup>2</sup>



■ Chambres ■ Salle de bain ■ Séjour □ Carrelage ▨ Terrasse

0 5 M



NOTE  
1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachèvement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

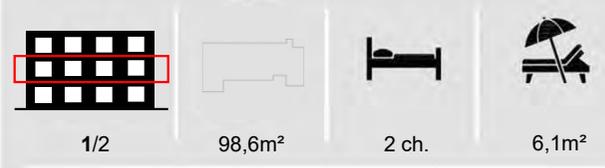
**g3**  
groupegamma  
ARCHITECTES

Promoteur :

**COMBAT SA**  
Entreprise générale de construction

# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 1.3



■ Chambres   
 ■ Salle de bain   
 ■ Séjour   
 □ Carrelage   
 ▨ Terrasse



NOTE  
 1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevément et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

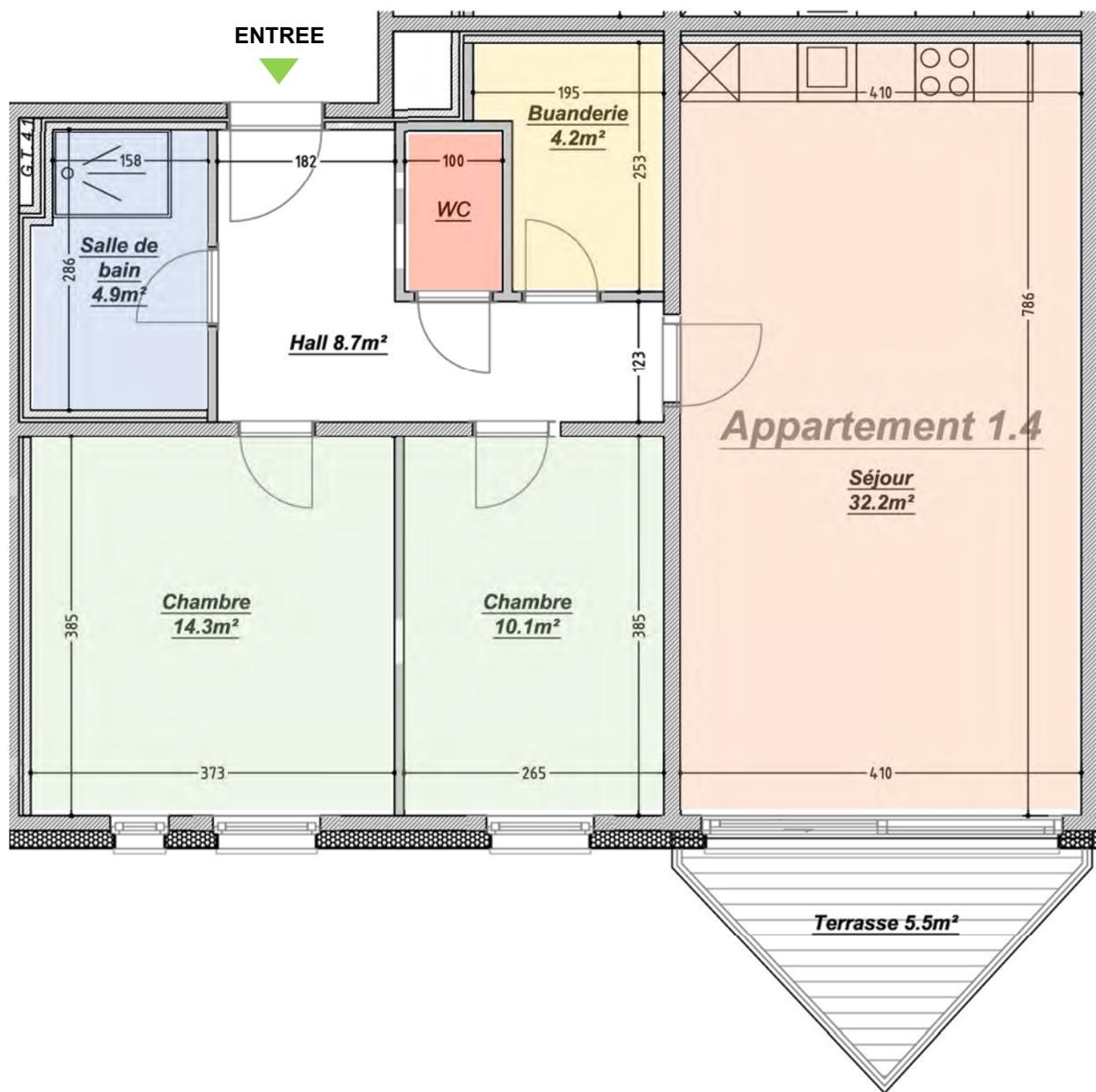


Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

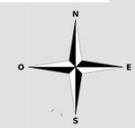
## APPARTEMENT 1.4



1/2 88,9m<sup>2</sup> 2 ch. 5,5m<sup>2</sup>



■ Chambres ■ Salle de bain ■ Séjour □ Carrelage ▨ Terrasse



NOTE  
 1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

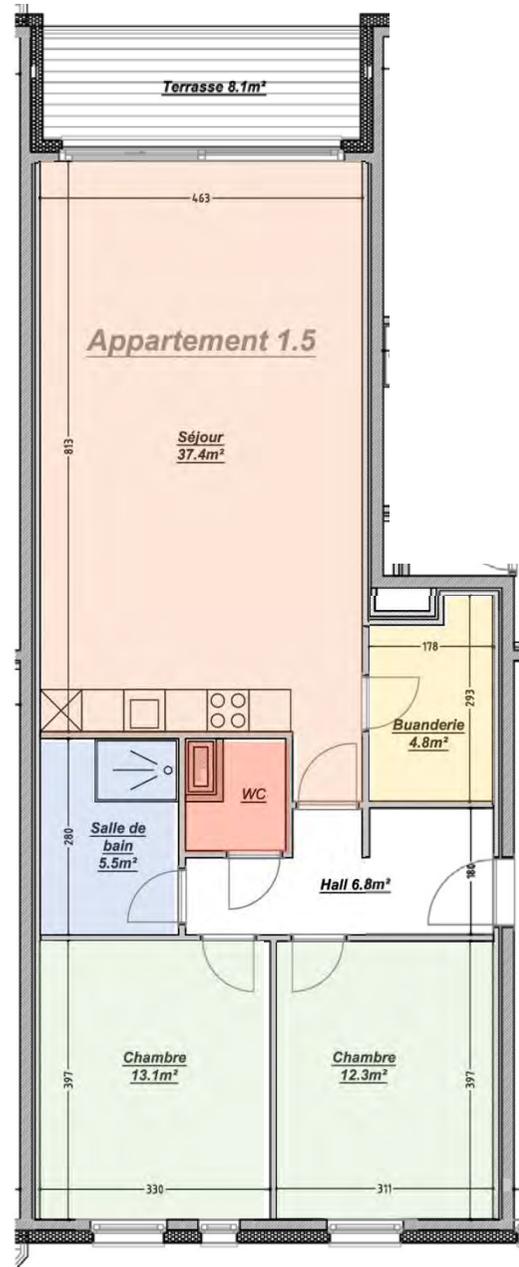


Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 1.5



■ Chambres   
 ■ Salle de bain   
 ■ Séjour   
 □ Carrelage   
 ▨ Terrasse

0 5 M



NOTE  
 1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

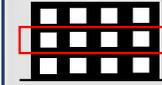
**g3**  
 groupe gamma  
 ARCHITECTES

Promoteur :

**COMBAT SA**  
 Entreprise générale de construction

# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 1.6



1/2



62,8m<sup>2</sup>



1 ch.



5,7m<sup>2</sup>



■ Chambres ■ Salle de bain ■ Séjour □ Carrelage ▨ Terrasse

0 5 M



**NOTE**

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

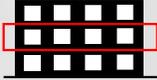


Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 1.7






1/2      92,1m<sup>2</sup>      2 ch.      6,8m<sup>2</sup>



■ Chambres   
 ■ Salle de bain   
 ■ Séjour   
  Carrelage   
  Terrasse

0 5 M



NOTE

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :



Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 2.1



2/2



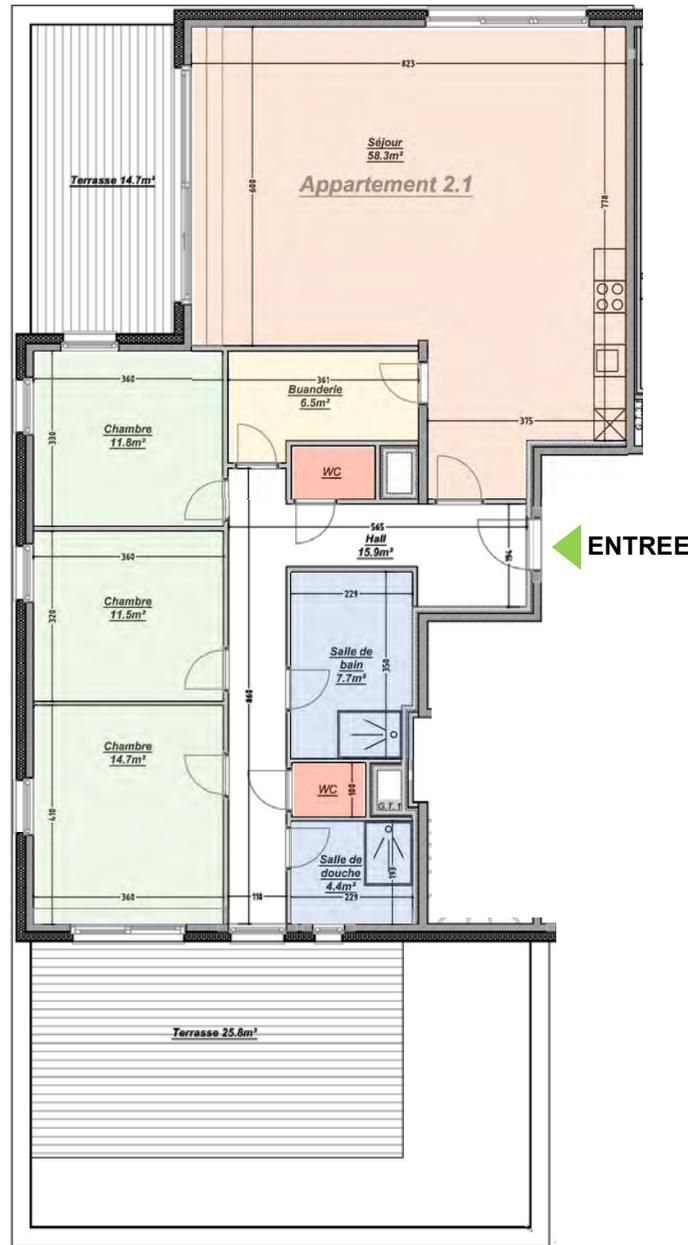
154,2m<sup>2</sup>



3 ch.



14,7+25,8m<sup>2</sup>



ENTREE



■ Chambres 
 ■ Salle de bain 
 ■ Séjour 
  Carrelage 
  Terrasse

0 5 M



NOTE  
 1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

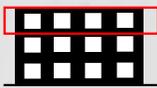


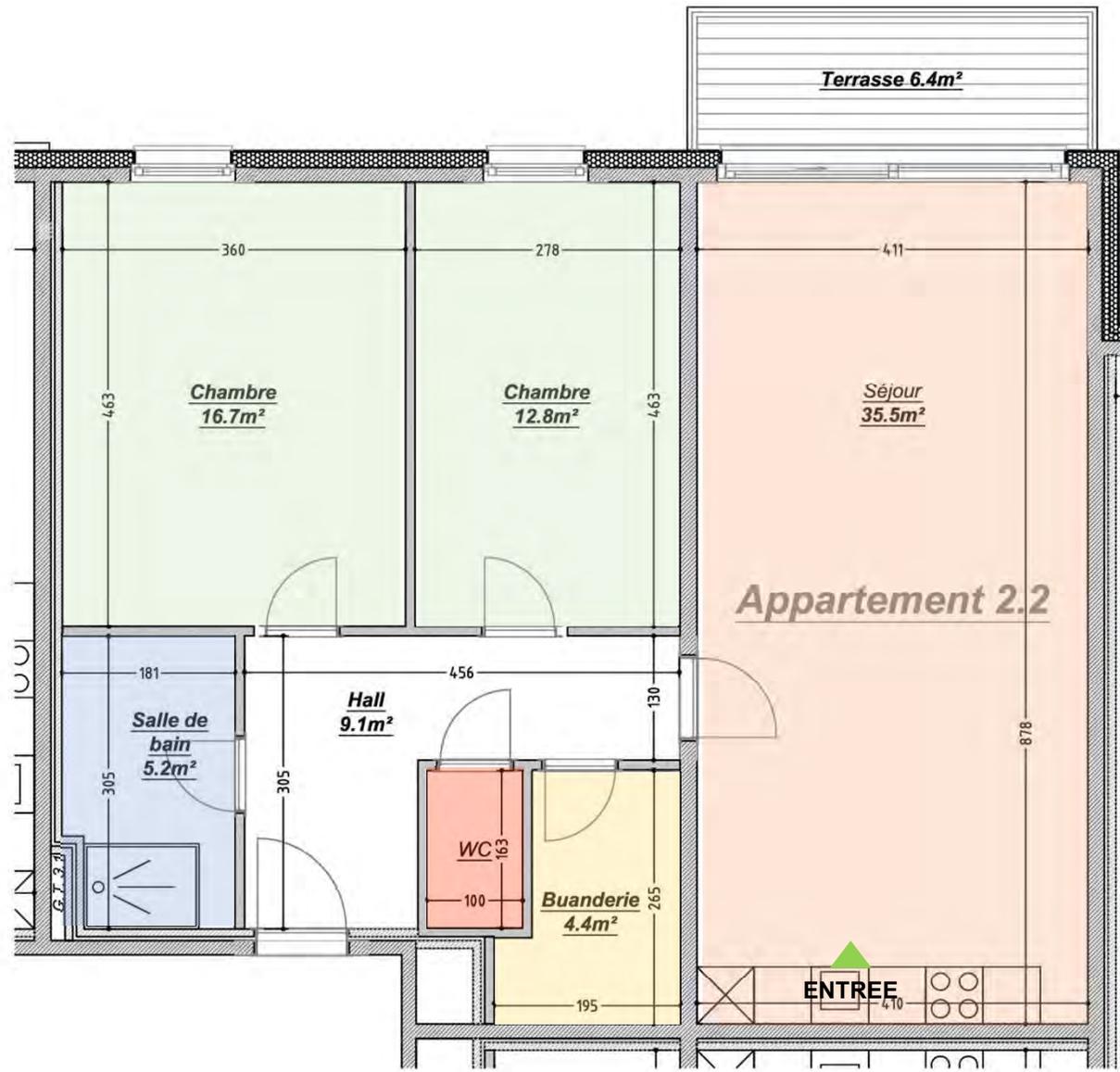
Promoteur :



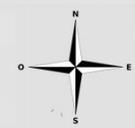
# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 2.2

			
2/2	98,3m <sup>2</sup>	2 ch.	6,4m <sup>2</sup>



■ Chambres 
 ■ Salle de bain 
 ■ Séjour 
  Carrelage 
  Terrasse



NOTE  
 1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevément et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

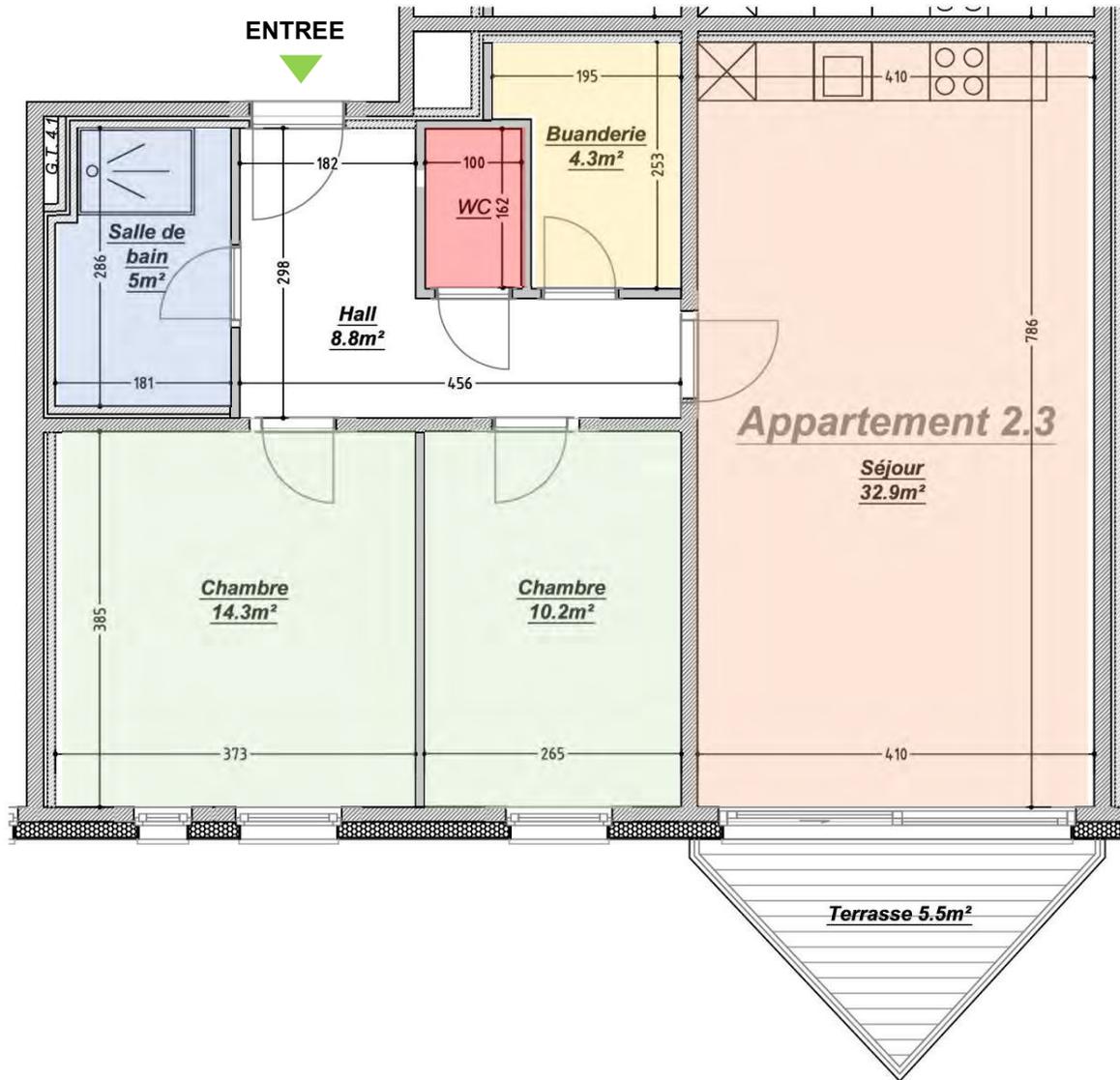


Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 2.3



2/2



89m<sup>2</sup>



2 ch.



5,5m<sup>2</sup>



■ Chambres ■ Salle de bain ■ Séjour □ Carrelage ▨ Terrasse

0 5 M



NOTE

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :



Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 2.4



2/2



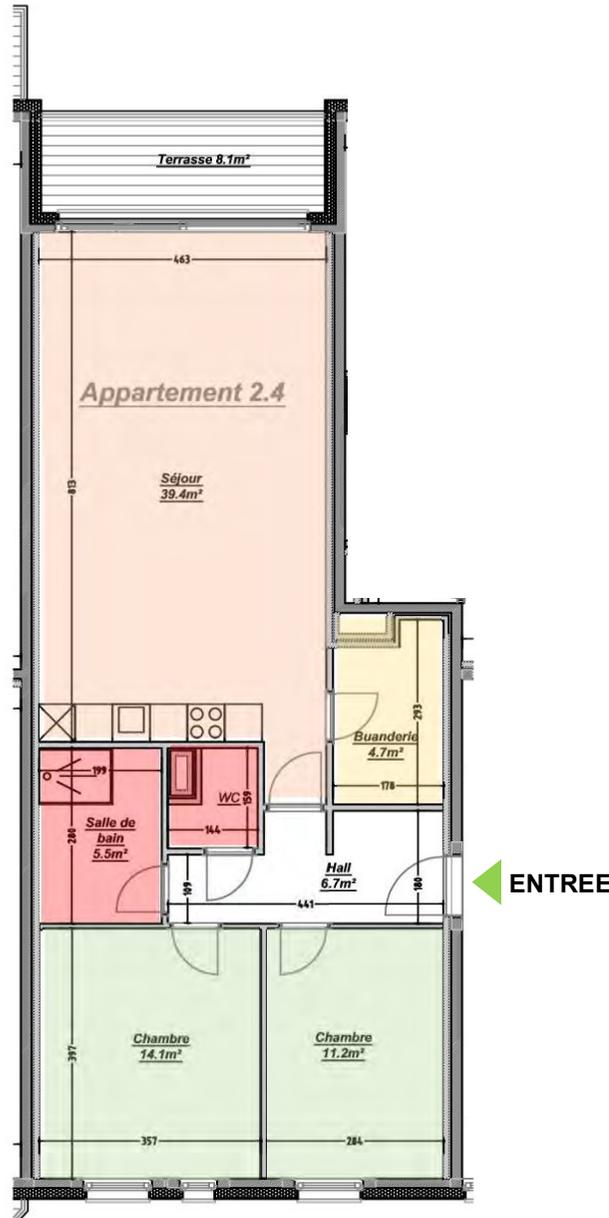
95,1m<sup>2</sup>



2 ch.



8,1m<sup>2</sup>



■ Chambres
 ■ Salle de bain
 ■ Séjour
  Carrelage
  Terrasse

0 5 M



**NOTE**

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachèvement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

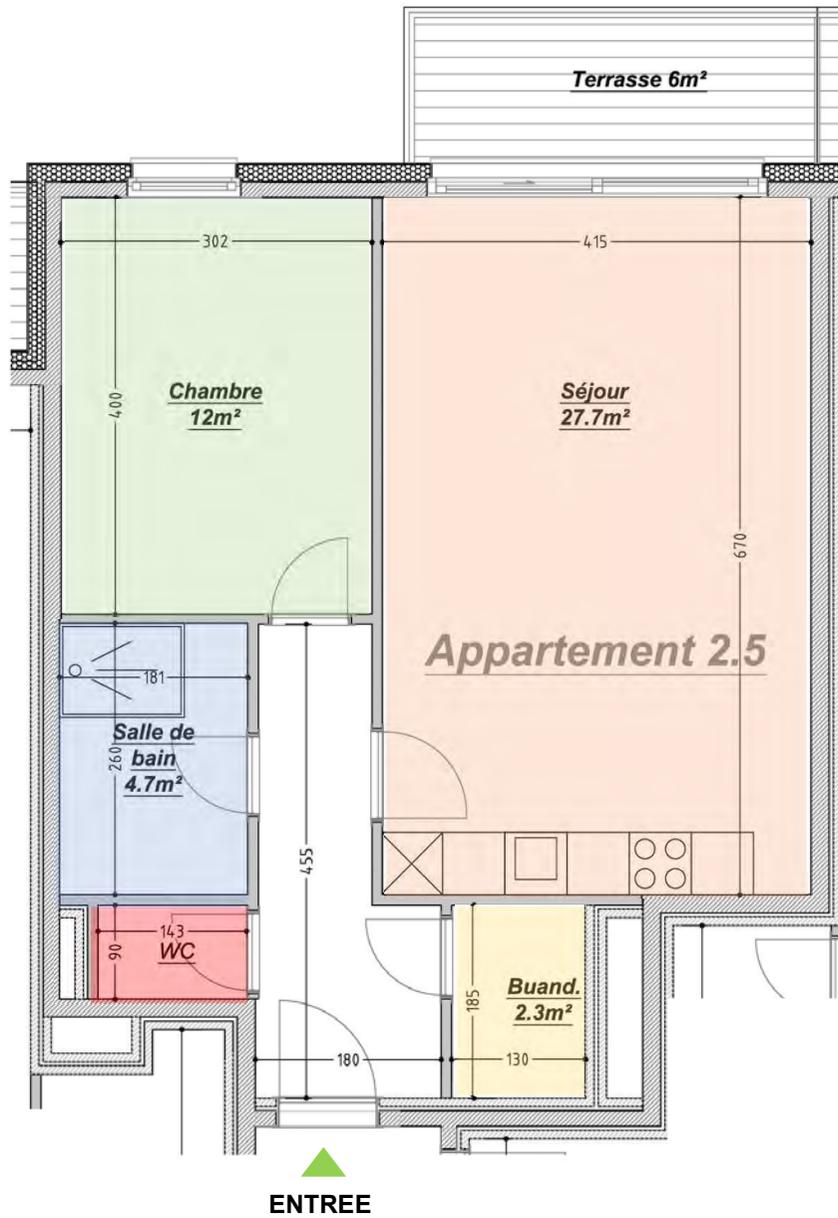


Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 2.5



2/2



62,8m<sup>2</sup>



2 ch.



6m<sup>2</sup>



■ Chambres 
 ■ Salle de bain 
 ■ Séjour 
  Carrelage 
  Terrasse

0 5 M



**NOTE**

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :

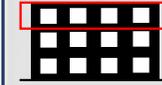


Promoteur :



# RESIDENCE LES PLATEAUX

## APPARTEMENT 2.6



2/2



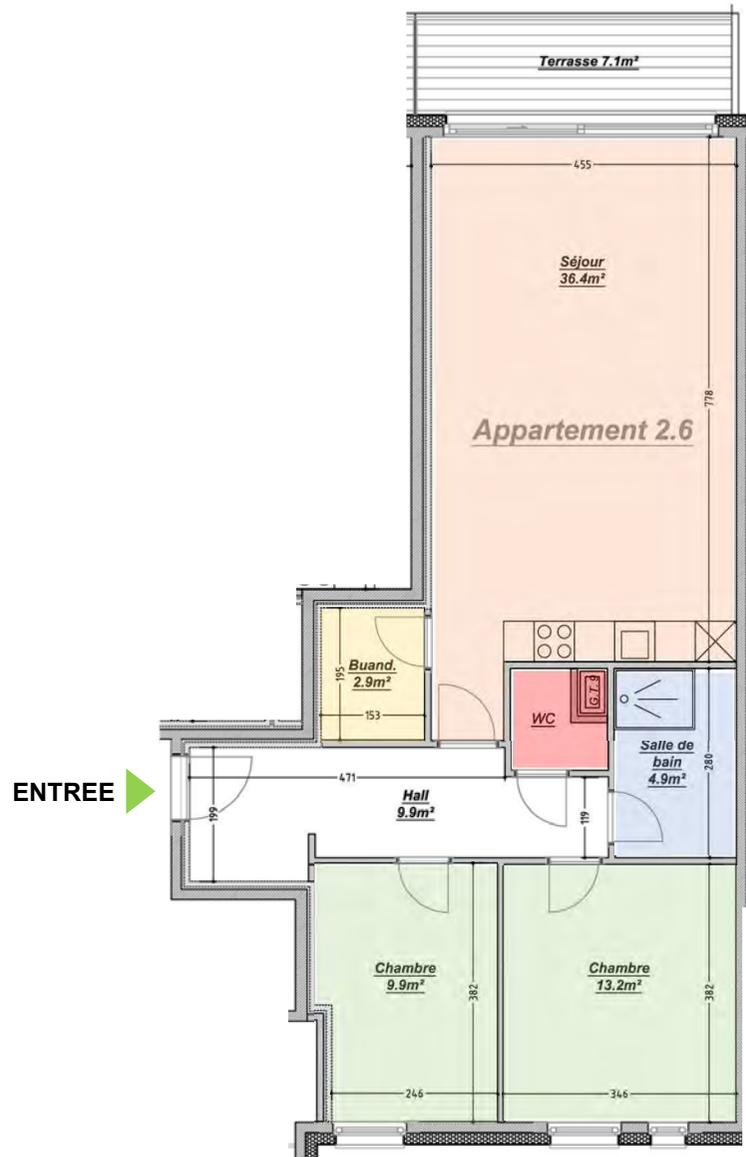
93,1m<sup>2</sup>



2 ch.



7,1m<sup>2</sup>



■ Chambres 
 ■ Salle de bain 
 ■ Séjour 
  Carrelage 
  Terrasse

0 5 M



**NOTE**

1. Ce plan est sujet à d'éventuelles modifications dues aux nécessités techniques de réalisation 2. Tout le mobilier est à titre illustratif et n'est donc pas fourni  
 3. L'implantation et l'aménagement de la cuisine est à titre indicatif 4. Les côtes sont brutes sans parachevement et à titre indicatif 5. Document non contractuel

Architecte :



Promoteur :

